



**DELIBERATION N° 24/019 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 1ER ET 2 FÉVRIER 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 1MU È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024**

SEANCE DU 1ER MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le premier mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 février 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Santa DUVAL
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Sandra MARCHETTI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Xavier LACOMBE à M. Didier BICCHIERAY
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Pierre GUIDONI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 1^{er} et 2 février 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 1er mars 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 29 FÉVRIER ET 1ER MARS 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 1MU È 2 DI
FERRAGHJU DI U 2024**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 1ER ET 2 FÉVRIER 2024**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 29 février et 1^{er} mars, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2024

Le 1er février 2024, à 10 heures 18, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette session ordinaire se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séquence des questions orales.

Question n° 1

« Lancement d'une étude sur les OSP compensées pour les dessertes aérienne et maritime de la Corse » (n° 2024/O1/002) par **M. Jean-Michel SAVELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**. **M. Jean-Michel SAVELLI** fait valoir son droit d'appréciation sur le contenu de la réponse de **la Conseillère exécutive**. Le propos de l'intéressé dépassant le temps imparti et après des échanges auxquels participent **la Présidente MAUPERTUIS** et **M. MELA**, celle-ci procède à un rappel au règlement intérieur par lequel tout débat est proscrit sur les questions orales.

Question n° 2

« Quel avenir pour l'agriculture corse ? » (n° 2024/O1/007) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**.

Question n° 3

« Chi decisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa » (n° 2024/O1/004) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**.

Question n° 4

« Perspectives pour l'avenir de notre agriculture » (n° 2024/O1/010) par **Mme ARRIGHI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Eu égard que ces trois questions portent sur la même thématique, une seule réponse est formulée. Elle est faite par **M. LIVRELLI**.

Question n° 5

« Transport des étudiants et apprentis dans le Centre Corse » (n° 2024/O1/001) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme MATTEI**. **Mme COGNETTI-TURCHINI** fait valoir son droit d'appréciation.

Question n° 6

« Abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de la jeunesse corse suite aux évènements populaires consécutifs à l'assassinat d'Yvan COLONNA » (n° 2024/O1/006) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**.

Question n° 7

« Où en est le projet de GECT sur les rotations maritimes entre la Corse et la Sardaigne ? » (n° 2024/O1/003) par **Mme BATTESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**.

Question n° 8

« Coopération transfrontalière et liaisons maritimes Corse Sardaigne » (n° 2024/O1/011) par **M. PANZANI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**.

Ces questions concernant les liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne font l'objet d'une seule réponse par **le Président SIMEONI**.

Question n° 9

« Economie bleue » (n° 2024/O1/008) par **Mme TIBERI** au nom du groupe **Avanzemu**. La réponse est formulée par **M. VINCIGUERRA**.

Question n° 10

« La situation du futsal : demande d'aide exceptionnelle pour l'ACA futsal » (n° 2024/O1/005) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**. La réponse est formulée par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande à **M. LUCCIONI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danièle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

**M. Paul-Félix BENEDETTI par Mme Véronique PIETRI,
 Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,
 Mme Valérie BOZZI par Mme Angèle CHIAPPINI,
 Mme Christelle COMBETTE par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI,
 Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par M. Don Joseph LUCCIONI,
 Mme Vanina LE BOMIN par M. Saveriu LUCIANI,
 M. Jean-Jacques LUCCHINI par M. Jean-Paul PANZANI,
 Mme Sandra MARCHETTI par Mme Frédérique DENSARI,
 M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
 Mme Anne-Laure SANTUCCI par M. Joseph SAVELLI,
 Mme Julia TIBERI par M. Jean-Christophe ANGELINI.**

Est absente :

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 12 heures 02.

Elle formule une pensée émue à l'attention d'Emile MOCCHI qui fut maire de Pruprià, Conseiller à l'Assemblée de Corse et Député suppléant, et de Dominique ORNANO, ancien Conseiller général de la Corse-du-Sud, récemment disparus. Elle associe à cette pensée l'épouse de ce dernier. Elle invite les présents à observer une minute de silence. Elle évoque la mémoire de Michel SORBARA, maire de Val d'Orezza, et de Pierre-Jean STEFANI, maire de Piè di Partinu.

A l'issue, elle se dirige vers le pupitre pour y prononcer une allocution.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente à nouveau ses vœux de Paci è Saluta. Elle ajoute que la santé est importante mais que la paix est tout aussi essentielle.

La Présidente MAUPERTUIS constate qu'en ce début d'année, la répression se poursuit avec les transferts de deux militants nationalistes. Elle évoque un souvenir d'enfance où elle a assisté à une perquisition et parle de traumatisme. Cette situation ne saurait perdurer et les Corses ont besoin d'une solution politique. S'agissant de la situation sociale, elle n'observe pas de signes positifs. Elle cite à cet effet la loi sur l'immigration et les difficultés dans lesquelles se débattent les agriculteurs. Ceux de Corse participent au mouvement et elle leur manifeste leur soutien. Elle note que ces derniers rencontrent des problèmes différents de ceux des agriculteurs allemands ou roumains. Aussi, il y a lieu de situer correctement les enjeux.

La Présidente de l'Assemblée de Corse aborde la question démographique en se référant au bulletin récemment publié par l'INSEE. Le solde migratoire est positif avec 3 000 arrivées nettes. Cela a en substance entraîné des réactions politiques confuses qu'elle n'a guère appréciées. Leur origine relève de trois motifs :

- le contexte anxigène alimenté par les difficultés que les Corses rencontrent pour se loger,
- la confusion et le rejet de l'étranger,
- le contexte électoral européen ainsi que municipal qui amène d'aucuns à « surfer » sur de sujets importés d'ailleurs.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que trois causes permettent d'expliquer la croissance démographique : la fécondité, les arrivées-départs, la mortalité. Le débat ne peut se réduire au seul solde

migratoire et il convient de l'étudier sans démagogie. **La Présidente de l'Assemblée de Corse** indique que 7 000 à 8 000 personnes arrivent chaque année dans l'île. Les trajectoires des intéressées sont très diverses et très variées. On dénombre parmi ces arrivants des saisonniers, des jeunes corses qui ont achevé leurs études, des fonctionnaires, des retraités, des continentaux et des étrangers. Il apparaît que 895 étrangers sont arrivés dans l'île dont 237 en provenance des pays du Sud, soit 0,68 millième de la population totale. Ces personnes travaillent et un départ provoquerait une crise économique. Avec ironie, elle interroge l'hémicycle et lui demande si la Corse est encore capable d'intégrer 0,68 millième de sa population. Parmi les 7 000 arrivants, il subsiste 15% de Corses. La vraie question consiste à identifier les 4 000 qui quittent le territoire. En principe, il s'agit souvent de jeunes originaires de l'île.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne que le pays est vieillissant et les chiffres sont préoccupants. Des problèmes existent et il y a un sentiment de dépossession et un niveau de précarité important. Cela étant, il convient de rejeter les thèses nauséabondes qui prospèrent. Elle encourage les élus et les Corses à produire un projet de société assis sur les valeurs et les idéaux de Pasquale PAOLI. Elle les exhorte à demeurer lucides, à ne pas céder aux phantasmes et à faire confiance à la jeunesse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rend hommage aux deux élus disparus. Il insiste cependant sur les quatre personnes qu'il a le mieux connues : Dominique VINCENTI, Maurice LUCIANI, Pierre-Jean STEFANI et Michel SORBARA. Il formule une pensée pour les agents touchés par des deuils.

Le Président SIMEONI remercie **la Présidente de l'Assemblée de Corse** pour le contenu de son intervention. Il qualifie les mots employés de puissants et profonds sur les peurs et les angoisses qui agitent le peuple corse. De ce point de vue, elle a esquissé une grille méthodologique.

Le Président du Conseil exécutif de Corse considère que ce problème ne peut être tu et il est indispensable de lui apporter des réponses. Les propos de **la Présidente MAUPERTUIS** ont été également pertinents. Il aborde la capacité de la Corse à intégrer et fait état des travaux menés dans le cadre de Corsica Pruspetiva et notamment la problématique du vieillissement. L'intervention de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** a ouvert des pistes.

Le Président SIMEONI propose, dans cet esprit, que l'exécutif et le délibérant s'emparent de cette problématique complexe et engagent un travail de fond. Les difficultés ne doivent pas être sous-estimées et des réponses sont nécessaires. Une proposition sera formulée en ce sens lors de la **Conférence des Présidents**.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 027

Raportu n° 027 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 di dicembre di u 2023.

Rapport n° 027 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2023.

La Présidente MAUPERTUIS présente le compte-rendu synthétique de la session du 20 et 21 décembre 2023. Elle invite les élus à lui faire part de leurs remarques et observations.

Constatant qu'aucun élu n'a sollicité la parole, elle met aux voix le texte.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis

POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 006

**Rapportu n^u 006 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.
Rapport n° 006 : Renouvellement de la Commission Permanente.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle les conditions dans lesquelles se déroule le renouvellement de **la Commission Permanente**. Les opérations de vote seront lancées en début d'après-midi afin de respecter les procédures.

RAPPORT 007

**Rapportu n^u 007 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.
Rapport n° 007 : Election des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.**

La Présidente MAUPERTUIS évoque à présent l'élection **des Vice-présidents** qui intervient après celle des membres de **la Commission Permanente**.

RAPPORT 028

**Rapport n^u 028 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettività di Corsica à u Cunitatu di Gestione di i pesci migratori di a Conca di Corsica.
Rapport n° 028 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse - COGEPOMI.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à une présentation du rapport.

28-1- Vote sur l'urgence

Elle invite les élus à se prononcer sur l'urgence.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS rappelle qu'il y a lieu désormais de désigner quatre élus. Initialement, **l'Assemblée de Corse** disposait de deux sièges au sein de ce comité de gestion. Les sortants sont **MM. GHIONGA** et **SORBA**. **Le Conseil exécutif de Corse** a manifesté son souhait de disposer d'un siège et dépose en conséquence un amendement au rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, en cas d'adoption de l'amendement, indique que le groupe **Fà Populu Inseme** et **Un Soffiu Novu** disposeraient respectivement de deux et un sièges. Les candidats sont **Mme SANTUCCI** et **M. SORBA** pour **Fà Populu Inseme**, et **M. GHIONGA** quoique non-inscrit à présent, serait maintenu à la demande du groupe **Un Soffiu Novu**.

28-2- Vote de l'amendement

M. GIOVANNANGELI observe que la question de la migration des poissons en Méditerranée relève d'une problématique environnementale devant être particulièrement suivie, sur le plan stratégique et technique.

La composition du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse (COGEPOMI) est fixée par l'article R. 436-49 du Code de l'environnement. Il s'agit d'une représentation avec voix délibérative.

Aussi et au regard de la nature de cette représentation, il convient :

1. de compléter le rapport comme suit :

Après le troisième paragraphe, **ajouter** : « *S'agissant du Conseil exécutif, M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'Office de l'environnement de la Corse a été désigné par arrêté N° 21/00126CE du 31/08/2021 pour représenter le Conseil exécutif sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse – COGEPOMI ; cette désignation, venue à échéance le 31/12/2023, est actuellement en cours de renouvellement* ».

au quatrième paragraphe, de modifier le rapport comme suit :

« *Ainsi, s'il vous apparaît opportun de désigner 1 représentant supplémentaire, il conviendra alors...* » et modifier en conséquence la répartition.

Le rapport de présentation ainsi que le projet de délibération sont modifiés sur la base de propositions de modifications.

2. de modifier le projet de délibération comme suit :

- l'article 1^{er} en indiquant 3 sièges au lieu de 4 ;
- de créer un article 2 mentionnant :

« Il appartient au Conseil exécutif de Corse de procéder à la désignation de son représentant au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse – COGEPOMI ».

M. GIOVANNAGELI précise que le **Conseil exécutif de Corse** désignera **M. ARMANET**.

La Présidente MAUPERTUIS met l'amendement aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'amendement est retenu à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

28-3- Vote du rapport amendé

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande à l'Assemblée de Corse de procéder aux désignations dont il s'agit.

Sont absents : Mmes et MM. Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Anne-Laure SANTUCCI et François SORBA.

Sont désignés pour siéger au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse **Mme SANTUCCI et MM. GHIONGA et SORBA.**

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 59

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 020

Raportu n° 020 : Appoghju per u ritornu di l'opera « Madonna di brandu ». - Fondu patrimoniu, prugramma 4411 Investimentu.

Rapport n° 020 : Soutien pour le retour de l'œuvre « Madone de Brando » - Fonds patrimoine, programme 4411 Investissement.

Mme LUCIANI présente le rapport.

Mme DENSARI mentionne que la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a délivré un avis favorable. Le groupe **Avanzemu** n'a pas participé au vote et **M. GHIONGA** était absent.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité** qui a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Avanzemu** était absent.

Mme PIETRI rappelle l'histoire de cette œuvre et fait état des liens de la Corse avec l'art florentin et l'art génois. Le patrimoine constitue un leg, un bien commun qu'il convient de transmettre. Il est une preuve de l'existence du peuple corse et génère du lien social. Elle observe que ce tableau a suscité un élan populaire important et cela forge l'identité des Corses. Il existe aussi une forte dévotion pour la Madonna.

Mme PIETRI se réjouit de ce retour et salue le travail effectué par les services et la cellule de veille.

M. BORRI constate que le retour de cette œuvre en Corse était loin d'être acquis mais la direction du patrimoine, **Mme LUCIANI** et le **Président SIMEONI** ont été persévérants. Il associe également la mairie de Brandu, les services de l'Etat et la Fondation du Patrimoine dont la contribution respective a permis de mener à son terme cette opération.

Mme COGNETTI-TURCHINI félicite les services et souhaite que d'autres œuvres réintègrent le patrimoine insulaire.

M. LUCIANI, à l'instar des intervenants qui l'on précédé, manifeste aussi sa grande satisfaction. Il emploie le terme de chemin de croix pour qualifier la procédure qui a permis la récupération de ce tableau. Ce mécanisme doit être cassé. Il estime que cette symbolique du retour est

un moment extrêmement important. Il s'agit de l'histoire d'un peuple et de son patrimoine. Il évoque le IIIème Reich qui a spolié les richesses patrimoniales des autres pays. Il insiste sur toutes ces archives qui sont hors de Corse, écrites et sonores, filmographiques et radiophoniques.

M. LUCIANI considère que l'institution ne doit pas supporter seule l'effort financier qu'il y a lieu d'accomplir pour ces opérations. Il suggère de réfléchir à un mode opératoire pour récupérer le patrimoine insulaire, celui de la nation corse.

La Présidente MAUPERTUIS partage les propos des intervenants et est satisfaite de cette conclusion.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que ces moments sont rares et importants. Après avoir remercié l'ensemble des acteurs, il insiste sur le travail des services de l'Etat et l'engagement dont a fait montre l'ancienne ministre de la Culture. Il salue aussi l'action des juristes et des historiens.

Il mentionne que la situation aurait pu être plus complexe et que les procédures contentieuses ont été évitées. L'œuvre est désormais placée sous domanialité publique et la commune de Brandu est fondée à la mettre à disposition de **la Collectivité de Corse** par le biais d'une convention. Il manifeste son contentement pour le patrimoine de la Corse et donne rendez-vous pour d'autres acquisitions majeures.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait part de l'avis favorable du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**, et appelle les élus à se prononcer sur le présent rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI

PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 13 heures 06.

La reprise est prévue à 14 heures 30. Elle intervient à 15 heures 01.

Mme PAOLI FRANSCICI assure le secrétariat de la séance.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que les opérations électorales pour la désignation des membres de **la Commission Permanente** sont ouvertes.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 021 : Raportu d'osservazione di a a Camera Regionale di i Conti « Cullettività di Corsica : l'azzione pè a privenzione di i risichi è a prutezzione di l'ambiente di u liturale di Corsica - Esercizii 2018 è quelli di fila ».

Rapport n° 021 : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes « Collectivité de Corse : l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse - Exercices 2018 et suivants ».

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

M. MONDOLONI concède que son groupe politique ne ménage guère **le Président SIMEONI** d'un point de vue strictement politique. Il estime en revanche que d'un point de vue humain, l'article publié par

l'hebdomadaire « Le Canard Enchaîné » est une entorse à la déontologie journalistique, une injure à notre institution et une insulte à l'honneur du **Président du Conseil exécutif de Corse**. Il ne manque pas de rappeler à cet effet que le groupe **Un Soffiu Novu** ne l'a pas accompagné sur le dossier dont le journal en cause fait mention. Il assure, avec l'ensemble du groupe, ce dernier de son soutien et de sa compassion.

Mme PIERI fait état de ses interventions en 2018 sur ce sujet sensible. Elle avait interpellé l'exécutif sur la fragilité de ce droit de préemption. Ainsi, le rapport évoquant la préemption avait été présenté à l'organe délibérant après que **le Président SIMEONI** ait préempté. Elle avait insisté sur l'absence de cohérence de la procédure.

Mme PIERI dit qu'être propriétaire consiste à disposer de l'*usus*, du *fructus* et de l'*abusus*. Or, **la Collectivité de Corse** a préempté sur la totalité de la parcelle où subsiste un bail commercial. Elle n'a pas, en conséquence, l'*usus*. Par ailleurs, elle ne perçoit pas les loyers du bail en cause, le *fructus*. De surcroît, l'institution ne paye pas les charges de copropriété.

Mme PIERI précise que le bail commercial s'achève le 31 décembre 2026 et que l'institution sera placée dans l'obligation de procéder au versement de fortes indemnités dans l'hypothèse où l'activité est interrompue. Le principe excipé, à savoir « ouvrir Cavallo aux Corses » ne manque pas de surprendre dans la mesure où il n'existe pas d'accès. Des errements juridiques qu'elle a toujours soulignés, l'interpellent. Les conséquences sont susceptibles d'être considérables. Elle est cependant touchée par la mise en cause dont **le Président SIMEONI** est l'objet.

M. ANGELINI entend que Cavaddu soit perçu sous l'angle juridique ainsi que **Mme PIERI** l'a fait. Pour les nationalistes, il s'agit d'un objet politique. Un vote a validé la préemption exercée par **le Président SIMEONI** à l'époque où l'institution était cogérée par l'ensemble des forces nationalistes présentes dans l'hémicycle. Le groupe **Avanzemu** ne regrette rien et assume pleinement cette décision. Cela ne dispense pas **l'Assemblée de Corse** d'un débat de fond sur cette problématique mais il est impossible dans l'immédiat eu égard au fait que le dossier est instrumentalisé par d'autres. Il est convaincu qu'aucun élu de l'institution ne croit au contenu de cet article mais il faut convenir que la Corse a tût fait de transformer un mensonge éhonté en une vérité absolue.

Aussi, **M. ANGELINI** suggère-t-il de ne pas engager de débat, le temps est à la solidarité et à l'affect qui rassemble la représentation territoriale.

M. ARENA dit que le groupe **Core In Fronte** assume sa décision et est aux côtés du **Président du Conseil exécutif de Corse**. La division ne peut intervenir sur des principes fondamentaux, ceux liés à la terre.

M. ACQUAVIVA plaide dans le même sens que **M. MONDOLONI**. Il ajoute que nul ne peut croire ce qui est écrit dans le journal qu'il qualifie de « torchon » et les élus se sentent solidaires du **Président SIMEONI**. Il s'interroge sur les intentions et pointe l'absence de déontologie du journaliste. L'article ne fait pas référence à l'estimation de France Domaine et à l'absence de réponse de la préfète CHEVALIER. Il estime qu'il y a une volonté de nuire. Il s'agit de cibler l'homme, de viser l'institution et de dénigrer la capacité des Corses à gérer leurs propres affaires.

M. ACQUAVIVA considère que d'aucuns, journalistes et politiques, soufflent un vent mauvais mais ils ne mesurent pas la détermination des Corses. En tout état de cause, il y a lieu d'être interpellé sur les possibles conséquences de cet article. Cet épisode appelle à la vigilance et il soupçonne d'autres tentatives à l'avenir. Il en déduit que les nationalistes qui plaident pour l'autonomie sont dans le vrai.

M. GHIONGA apporte son soutien au **Président SIMEONI** et observe la baisse de niveau de l'hebdomadaire. Il mentionne qu'en cinquante ans, les élus insulaires ont protégé 30% du littoral.

Mme MARIOTTI évoque les problématiques mises en exergue par la chambre régionale des comptes, ainsi par exemple la gestion du trait de côte et l'érosion du littoral. En décembre 2019, **l'Assemblée de Corse** avait adopté de grandes orientations et une méthode et aujourd'hui l'institution ne dispose toujours pas de stratégie. Elle constate qu'il n'y a aucune avancée significative sur la question récurrente de l'érosion du littoral en Costa Verde. Face à ce manque d'opérationnalité, les membres de la communauté de communes sont désespérés. Aussi, les intéressés ont-ils effectué des choix techniques complexes salués par la chambre régionale des comptes. **La Collectivité de Corse** est en revanche en parfait décalage avec la réalité du territoire alors que la communauté de communes attend un appui de cette dernière et l'exercice concret la compétence élargie dont elle dispose. Elle ajoute que la communauté de communes va solliciter une rallonge budgétaire.

Mme PIETRI observe que **la Collectivité de Corse** cède 90% de son droit de préemption au Conservatoire du Littoral. Cette orientation n'est pas conforme à la recherche d'émancipation dont il est fréquemment fait état dans l'hémicycle et il est temps de s'interroger sur la propriété de ces sites remarquables. Les 15 000 hectares acquis par cet établissement public de l'Etat s'inscrivent dans l'entreprise de dépossession de la terre.

M. LUCIANI rapporte qu'il avait été surpris à l'époque par une inscription « Cavallo à la Corse – PCF ». Il revient sur la question du trait de côte en soulignant que la zone bouge et que cela ne manque pas de créer une situation de danger. Nombre de préconisations figurant dans le rapport méritent d'être suivies car elles sont intéressantes. En tout état de cause, **la Collectivité de Corse** doit avoir une politique ambitieuse sur la gestion du rivage et de la biodiversité.

M. BIANCUCCI note que ce document méritait d'être examiné dans de meilleures conditions et dans la sérénité. **Le Président SIMEONI** est attaqué de manière éhontée et cela rappelle des heures sombres. Quoi qu'il en soit, Cavallo appartient à l'histoire collective des Corses et mettre en œuvre le droit de préemption constitue une évidence. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** a bien agi et le groupe **Fà Populu Inseme** le soutient. L'article de l'hebdomadaire satirique est une attaque contre l'institution par le truchement du **Président SIMEONI** et le groupe majoritaire soutiendra toute action juridique contre son contenu. Il convient que la position commune de la représentation territoriale ait un retentissement important.

M. BIANCUCCI souhaite qu'un projet de résolution de soutien à l'intéressé soit inscrit à l'ordre du jour de **la Conférence des Présidents**. Le groupe **Fà Populu Inseme** le soutient au plan humain, politique et individuel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes procède à des recommandations. Cette démarche est saine et logique. Nonobstant, il appartient aussi à l'Etat d'effectuer sa part de travail. Elle constate que **le Président SIMEONI** est collectivement soutenu et que le contenu de l'article est récusé. Elle lui manifeste son soutien à titre personnel et amical. Il convient d'être attaché à la liberté de la presse mais ce papier est dangereux du point de vue du fond et il désigne comme cible l'autorité territoriale.

La Présidente MAUPERTUIS met en garde contre les amalgames et les fausses rumeurs. Le fait de focaliser sur ces questions conduit à négliger la production de politiques publiques. Elle est perplexe sur la rédaction d'une résolution qui associe **le Conseil exécutif de Corse**, elle estime préférable d'établir une motion.

Le Président SIMEONI dit que les difficultés dont il est fait mention existent partout à cause d'une trop grande répartition des compétences et d'un mille-feuille administratif. Cette situation existe dans les autres régions. Il insiste sur le rôle majeur joué par le Conservatoire du Littoral. Cet établissement est sollicité par ses soins dans le cadre d'unité foncière. Il qualifie son rôle d'exceptionnel et il nourrit la volonté de l'intégrer à **la Collectivité de Corse** dans le moyen terme. Sur la gestion du trait de côte, l'institution prépare un document-cadre. Il rappelle à cet effet que l'érosion du littoral est en partie la résultante du réchauffement climatique.

Répondant à **Mme PIERI**, il précise que l'usage du droit de préemption est une attitude politique. Cavallo est demeuré longtemps le règne du non-droit. Il n'ignore rien des problématiques juridiques et foncières sur lesquelles l'intervenante a longuement insisté et il ne les sous-estime pas. En revanche, il rappelle qu'il dispose d'une délégation générale pour préempter. Il en résulte que la procédure dont il a usé, était parfaitement conforme à la règle. Par ailleurs, il a fait le choix de ne pas payer les charges dans l'immédiat car il y a de nombreuses difficultés au niveau de leur répartition. Pour ce qui porte sur le restaurant, l'institution n'a pas vocation à faire détruire l'établissement mais un détachement parcellaire a été proposé et il est envisagé de vendre le foncier sur lequel il repose. Il conclut en ajoutant que l'inventaire a été réalisé et que la commune de Bunifaziu prévoit de reprendre la gestion du port pour rendre public l'accès à Cavallo.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie à présent les groupes **Fà Populu Inseme, Un Soffiu Novu, Avanzemu, Core In fronte** et leurs intervenants ainsi que **M. GHIONGA** et **la Présidente MAUPERTUIS** pour le soutien qu'ils viennent de lui manifester publiquement. Il partage le propos relatif à la liberté de la presse qui est sacrée. Il constate néanmoins que sur la base d'éléments reconstruits, des liens entre des intérêts mafieux et sa personne sont établis. En avançant que la plus haute autorité de l'île est en lien avec la criminalité organisée, on implique l'institution dans sa globalité. Cela signifie qu'il n'y a plus de place pour l'autonomie. Il rappelle la session extraordinaire sur les dérives mafieuses et la volonté de tourner la page. Affirmer que

le Président du Conseil exécutif de Corse est un maffieux revient à discréditer le travail accompli.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 006

Raportu n° 006 : Rinnuvata di a Commissione Permanente.

Rapport n° 006 : Renouvellement de la Commission Permanente.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle la procédure et mentionne que trois listes ont été déposées. Il s'agit :

- de la liste **Fà Populu Inseme**. Elle est composée de **Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Romain COLONNA** ;
- de la liste **Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse**. Elle est composée de **Mmes et MM. Jean-Martin MONDOLONI, Valérie BOZZI, Georges MELA et Marie-Anne PIERI** ;
- de la liste **Avanzemu/Core In Fronte**. Elle est composée de **Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Julia TIBERI et Saveriu LUCIANI**.

La Présidente MAUPERTUIS ouvre le scrutin.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Au terme des opérations de vote, elle procède à la clôture du scrutin.

Inscrits : 63

Votants : 62

Exprimés : 59

Nuls : 3

Ont obtenu :

Liste **Fà Populu Inseme** 32 voix

Liste **Un Soffiu Novu** 16 voix

Liste **Avanzemu/Core In fronte** 11 voix

La Présidente de l'Assemblée de Corse observe que la liste **Fà Populu Inseme** à la répartition à la plus forte moyenne obtient huit sièges. Celle-ci ne comportant que sept noms, il convient de voter à nouveau. La séance est suspendue à 17 heures 29.

La séance reprend à 17 heures 56.

La Présidente MAUPERTUIS ouvre le scrutin.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Au terme des opérations de vote, elle procède à la clôture du scrutin.

Inscrits : 63
 Votants : 62
 Exprimés : 62

Ont obtenu :

Liste Fà Populu Inseme	32 voix et disposant de 7 sièges
Liste Un Soffiu Novu	17 voix et disposant de 4 sièges
Liste Avanzemu/Core In fronte	13 voix et disposant de 3 sièges

Sont proclamés élus à la **Commission Permanente** : **Mmes** et **MM.** Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Jean-Martin MONDOLONI, Valérie BOZZI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Paul-Félix BENEDETTI, Julia TIBERI et Saveriu LUCIANI.

La Présidente MAUPERTUIS fait alors procéder au classement des membres de la **Commission Permanente**, qui est effectué selon l'ordre donné supra.

RAPPORT 007

Raportu n° 007 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 007 : Election des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle la règle concernant l'élection **des Vice-présidents**.

Il apparait que sont candidats **M. Hyacinthe VANNI** et **Mme Nadine NIVAGGIONI**.

Il est procédé au scrutin.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Sont proclamés élus **M. Hyacinthe VANNI** et **Mme Nadine NIVAGGIONI**.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 16
NP : 14**

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil exécutif de Corse procède à une présentation générale des rapports sur le numérique.

M. VANNI préside en lieu et place de **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

RAPPORT 019

Rapport n° 019 : Cunvinzioni quattru di partinariatu trà u Hub Corsica pà un Numericu Inclusivu in Corsica è a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 019 : Convention-cadre de partenariat entre le Hub Corsica pour un Numérique Inclusif en Corse et la Collectivité de Corse.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

Mme CHIARELLI LUZI indique que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. Joseph SAVELLI précise que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI

PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 023

**Raportu n^u 023 : Raportu d'attività di a SITEC pè u 2022.
Rapport n° 023 : Rapport d'activité de la SITEC 2022.**

Le Président SIMEONI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS assure la présidence de l'Assemblée de Corse.

Mme CHIARELLI LUZI dit que la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a pris acte de ce rapport. Le groupe Core In Fronte et Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

M. COLONNA remercie le Président du Conseil exécutif de Corse pour sa présentation précise et exhaustive. Il adresse un salut amical à M. ANDREI et aux agents placés sous son autorité. Il rappelle que cette société au bord du gouffre a été sauvée grâce à une décision politique. L'action de Mme Rosa PROSPERI a été déterminante à cet égard. En 2022, la SITEC a obtenu son meilleur résultat net depuis sa création en 1986.

M. COLONNA qualifie ce redressement de remarquable. Cela converge vers la souveraineté numérique au service des Corses et de la Corse, celle qui travaille avec une jeunesse compétente et formée.

M. Jean-Michel SAVELLI fait observer que la masse salariale a progressé de plus de 25% à la SITEC. Par ailleurs, l'actionnariat est composé de clients de l'entreprise dont 70% provenant de **la Collectivité de Corse** et des organismes satellites. Aussi et pour éviter un système d'économie en boucle, il suggère de développer un portefeuille d'entreprises privées. Il aborde la question du Web et observe que de nombreuses personnes achètent des domaines et ne créent rien ensuite. Il fait également une remarque concernant la fibre.

Mme BATTESTINI dit que la SITEC joue pleinement son rôle et que le redressement a été spectaculaire. Elle affiche à présent un résultat net de 580 000 euros et dispose de trente-huit salariés. Pour ce qui porte sur la politique de recrutement, elle souligne que la croissance entraîne une augmentation des salariés. En revanche, elle note qu'il subsiste des difficultés de recrutement, ce qui renvoie au problème de la formation.

M. VANNI adresse ses félicitations au personnel. Réactivité, dynamique et corsisation des emplois caractérisent l'entreprise.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne qu'elle a visité les locaux de la SITEC il y a un an. Elle a constaté que l'entreprise était composée d'une équipe jeune et compétente. Cette dernière est très impliquée dans la desserte au niveau local mais également sur les marchés extérieurs.

Le Président du Conseil exécutif de Corse partage le propos de **Mme BATTESTINI**. Dans cet esprit, il demandera à l'université de Corse d'engager un travail de fond. Il conclut en mentionnant que la présidence de cette société d'économie mixte ne donne lieu à aucune rémunération et que l'entreprise ne perçoit aucune subvention.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 024

Rapport n° 024 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u resuontu di l'attività 2023 di sparghjera Internet .CORSICA.

Rapport n° 024 : Rapport d'information concernant le bilan d'activité 2023 de l'extension Internet .CORSICA.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 025

Raportu n° 025 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a prucidura par acquistà capacità di trasmissioni è dritti d'usu di cavi sottumarini in fibra ottica.

Rapport n° 025 : Rapport d'information relatif à la procédure d'acquisition de capacités de transmissions et droits d'usage de câbles à fibres optiques sous-marins.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS souligne la visée technique de l'opération. Elle évoque un vecteur de développement et de continuité territoriale. Il s'agit aussi d'un exemple concernant la façon dont on peut mobiliser les fonds européens. Désormais, il y a lieu de parler de connectivité et de travail en Corse avec une activité sur des marchés extérieurs.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait adopter aux élus la dérogation au régime du temps de travail pour les agents du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 016

Raportu n° 016 : Attualizazione di u regulamentu di l'aiuti è di l'azione medicusociale.

Rapport n° 016 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales.

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et **M. GHIONGA** était absent.

La Présidente MAUPERTUIS dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Mme COGNETTI-TURCHINI sensibilise l'hémicycle concernant une proposition qu'elle a formulée auprès de la directrice de l'Agence Régionale de Santé. Il subsiste des bassins médicalement sinistrés et

chaque malade devrait pouvoir bénéficier d'une prise en charge pour disposer d'un VSL ou d'un taxi. Cela n'est pas pris en compte et nécessite un dispositif extra-légal.

Mme PEDINIELLI salue cette expérimentation. Le placement à domicile est bénéfique. Elle sollicite un retour d'expérience dans une dizaine de mois s'agissant de cette disposition.

Mme BRANCA estime que ces dispositifs sont nécessaires. La mise en place du PEAD démontre néanmoins que la société a changé.

La Présidente de l'Assemblée de Corse remercie **la Conseillère exécutive** et les services. Elle se remémore un constat auquel, à Beauvau, les participants étaient parvenus. L'offre existe mais les bénéficiaires ne font pas appel aux dispositifs considérés.

Mme FAZI rapporte qu'un suivi est prévu et un retour d'expérience également. Les accompagnants à domicile redonnent de la confiance aux patients. Elle mentionne l'expérimentation conduite en plaine orientale « *Campà bè* ». Un développement est envisagé dans l'Alta-Rocca. Répondant à **Mme COGNETTI-TURCHINI**, elle précise que les dispositions extra-légales existent pour certaines affections. En tout état de cause, il convient d'aller vers plus d'autonomie.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne que deux rapports doivent encore être examinés auxquels s'ajoutent les motions. La reprise est prévue demain à 9 heures 30. A 14 heures, une réunion de **la Conférence des Présidents** aura lieu et elle sera suivie du vote d'une résolution.

La suspension de la séance intervient à 19 heures 45.

SEANCE DU 2 FEVRIER 2024

Il est 10 heures 03 et la séance reprend sous la présidence de **la Présidente MAUPERTUIS**. Le secrétariat est assuré par **M. LUCCIONI**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que les travaux vont débiter par la présentation par **Mme NIVAGGIONI** qui assure la présidence de **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, d'un rapport sur la gouvernance de l'eau en Corse.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 009

Raportu n° 009 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp u Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente relativu à a Guvernanza di l'Acqua in Corsica.

Rapport n° 009 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du

Territoire et de l'Environnement relatif à la Gouvernance de l'Eau en Corse.

Mme NIVAGGIONI présente le rapport considéré.

Mme TERRIGHI, au terme de propos introductifs sur EDF, constate notamment que **la Collectivité de Corse** avait envisagé d'édifier des retenues collinaires mais ces opérations sont demeurées au stade de projets dans l'immédiat.

Elle procède ensuite à un rappel relatif au rôle de l'Agence de l'Eau. Elle convient qu'il est nécessaire de disposer d'une agence locale mais s'interroge sur la gouvernance. Elle exhorte l'exécutif à demeurer réaliste. Elle privilégie le scénario numéro 2 avec une structure à trente-sept membres. Les suivants contribueraient à alourdir le fonctionnement de **la Collectivité de Corse**. **Mme TERRIGHI** demande au **Président SIMEONI** et à **Mme NIVAGGIONI** de rejoindre sur cette position le groupe **Un Soffiu Novu**.

Mme PIETRI identifie deux niveaux de gouvernance : la protection et la gestion. Le modèle actuel est éculé et il convient de concevoir un modèle corse. Elle met l'accent par ailleurs sur le stockage de l'eau qui est notoirement insuffisant et plaide pour un organisme propre à la Corse assis sur le modèle de la Sardaigne. Sa préférence va dans l'immédiat vers un dispositif qui comprend deux organismes, l'un pour la gestion et la planification, l'autre dédié à la protection et la sauvegarde. Dans l'immédiat, il y a lieu d'ériger la Corse en délégation.

M. LUCIANI rappelle qu'il a siégé au Conseil National de l'Eau. Il invite les élus à ne pas déconnecter cet important dossier de la gestion du bien commun même s'il entend les scénarios proposés. Il s'agit en effet d'une problématique éminemment politique. Il distingue deux parties : le rattrapage avec une forme de plan « Marshall » qu'il a fait adopter dans le cadre du rapport Acqua Nostra et la ressource hydrique. Il évoque le cas de la Sardaigne où il n'a pas manqué de se rendre alors qu'il occupait la présidence de **l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse**. En tout état de cause, le schéma français ne lui convient pas.

M. LUCIANI continue à retenir celui pour lequel il s'est engagé, à savoir un office de l'eau regroupant l'ensemble des compétences. La vraie question réside dans le fait cependant du poids dont dispose la représentation territoriale pour l'imposer à Paris. Cela ramène à la question de la souveraineté. La nation corse doit disposer de son

indépendance dans la gestion de l'eau. Dans cet esprit, il est utile de se référer à l'exemple sarde sans le copier car il est plein d'incohérences.

Au terme de son intervention, **M. LUCIANI** énonce les conclusions contenues au sein du document *Acqua Nostra* et donne lecture de certains passages, notamment ceux qui évoquent la souveraineté hydraulique.

M. LUCCHINI rapporte que le rattachement à Rhône-Alpes découle d'un intérêt financier. Désormais, il existe clairement une différence de choix politique avec la Corse. Il met l'accent sur les retards structurants dans les villages insulaires en eau mais aussi en assainissement. Il insiste sur le fait que Rhône-Alpes ne peut être en adéquation avec une politique en faveur des communes considérées. Actuellement, 80% est consacré à l'urbain et 20% au rural. En changeant de politique de l'eau, la proportion serait de 60% et 40%. Il y a lieu de rechercher une mise en adéquation de la politique de l'eau avec les politiques publiques de l'institution.

M. LUCCIONI insiste sur le caractère stratégique de l'eau, ce qui pose le problème de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre. Dans cette perspective, il mentionne le rapport pour une gestion raisonnée de l'eau présenté par **M. GIOVANNAGELI** et voté par **l'Assemblée de Corse**. Il remarque aujourd'hui un morcellement des compétences et la présence d'un nombre trop important d'interlocuteurs. Cela nuit à la mise en place d'une politique cohérente. Aussi, il estime indispensable de s'orienter vers une nouvelle gouvernance. La compétence « eau » mérite d'être recentré au niveau de **la Collectivité de Corse** et de la Corse. Il considère qu'aborder ce sujet renvoie à parler d'un projet de société. Ce rapport de **l'Assemblée de Corse** est essentiel et il enrichira la réflexion du **Conseil exécutif**.

La Présidente MAUPERTUIS évoque le rapport de l'OCDE qui met en évidence l'avantage comparatif que la Corse détient dans ce domaine. Elle salue les efforts accomplis par **la Collectivité de Corse**.

M. GIOVANNANGELI met l'accent sur la grande qualité du rapport et félicite les membres de **la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** et les experts qui ont contribué à sa rédaction. Il observe que d'autres dispositifs ont été mis en place dans les DOM-TOM, et cite la Martinique et la Réunion. Il regrette néanmoins la dépendance à l'égard des grandes sociétés commerciales. Il fait mention du cas de la Sardaigne qui est autonome et dont la gestion de l'eau est sous contrôle public. Mais le chemin emprunté par la Corse est différent.

Il ajoute que **M. LUCCIONI** a parfaitement rappelé le contexte. Un travail mérite d'être accompli sur l'adaptation au changement climatique. Dans cet esprit, il convient de prévoir un volet « adaptation climatique » et un volet « infrastructures ».

M. GIOVANNANGELI rapporte que douze millions de m³ supplémentaires sont nécessaires pour les dix prochaines années. Trois grandes opérations ont été lancées avec la construction de barrages et de retenues collinaires. L'exécutif est dans l'opérationnel et le concret. Par ailleurs, la problématique du périmètre agricole intégrera la gestion de l'eau. Il est indispensable de répondre aux besoins en eau des agriculteurs. Il énumère les travaux qui seront lancés prochainement :

- le barrage du Rizzanesi,
- l'extension de l'irrigation de la vallée de Conca,
- la sanctuarisation des espaces agricoles dans le Grand Ajaccio,
- le maintien et le développement agricole avec le Marsulinu,
- un projet évolutif sur le territoire du Niolu.

M. GIOVANNANGELI est conscient cependant que cela est encore insuffisant. Il y a lieu de prêter attention à l'Ouest de l'île et aux Agriate notamment. Tout cela réclame de faire montre de lucidité entre les besoins et les contraintes budgétaires. Sur la problématique des communes, les besoins sont considérables et **la Collectivité de Corse** est tenue d'intervenir. L'agence est en décalage avec les objectifs que **la Collectivité de Corse** s'est assigné comme l'a souligné fort justement **M. LUCCHINI**. Dans le cadre de l'autonomie, il sera nécessaire de mieux accompagner les communes. Il qualifie d'anachronisme le fait que la politique de l'eau soit dirigée à partir de Lyon. Cela implique une réforme de l'agence. Deux scénarios sont proposés :

- une agence de l'eau locale dirigée par le préfet,
- un pilotage assuré par **la Collectivité de Corse** en lien étroit avec les territoires sans créer pour autant un « centralisme décentralisé ».

Il ne lui appartient pas de juger de la meilleure option dans l'immédiat mais des choix devront être opérés à l'avenir. La question de la compétence de l'eau est essentielle dans la discussion sur le processus d'autonomie. Le travail progressif est une garantie de la réussite et actuellement il est essentiel d'optimiser l'existant.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit qu'un amendement a été déposé.

Mme NIVAGGIONI le présente. Il porte sur un oubli, le scénario n° 1 est manquant.

A l'issue de la présentation du relevé de conclusions en **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**, il est apparu qu'un paragraphe, évoqué dans les annexes a été omis dans la partie « Relevé de conclusions » du rapport.

Ainsi, il convient de rectifier cette erreur de plume en réintégrant ledit paragraphe au a) du « 2) Avec évolutions réglementaire, législative ou institutionnelle » de la partie « III) Les propositions d'évolutions » ; le reste étant sans changement, hormis la numérotation, qui s'en trouve rectifiée de fait.

Dans cet esprit, il faut ajouter au III, 2, a, le paragraphe suivant :

a) Une agence de l'eau RMC avec un programme d'intervention pour chacun des deux bassins :

- **Les prérequis :**

Ce scénario pourrait nécessiter une modification législative.

- **Les avantages :**

Il présente l'avantage pour la Collectivité de Corse d'une mise en œuvre à moyens constants et permet à la Corse de bénéficier de son propre programme d'intervention.

- **Les inconvénients :**

Le conseil d'administration demeure présidé par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée avec une faible représentation de la Corse.

Il est nécessaire de modifier la numérotation en conséquence :

- a) devient b) ;
- b) devient c) ;
- c) devient d) ;
- d) devient e).

La Présidente MAUPERTUIS met l'amendement aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 7**

A l'issue, l'Assemblée de Corse prend acte du rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait part de sa grande satisfaction.

Le Président du Conseil exécutif de Corse se félicite de ces échanges. Il s'agit d'un enjeu majeur. La méthode consistant à saisir le

Conseil exécutif de problématiques stratégiques pour parvenir à un travail concomitant est à la fois efficace, essentielle et démocratique.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

RAPPORT 022

Raportu n° 022 : Creazione di un serviziu di trasportu stradale di passageri pè a Restonica.

Rapport n° 022 : Création d'une ligne de transport routier de voyageurs pour la desserte de la Restonica.

Le Président SIMEONI procède à une présentation du rapport.

Mme CHIARELLI LUZI indique que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a donné un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas pris part au vote. Le groupe **Core In Fronte** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** étaient absents.

M. GHIONGA remercie les services de la **Collectivité de Corse** qui sont intervenus de manière particulièrement efficace consécutivement aux dégâts provoqués par la tempête dans la vallée de la Restonica. Il identifie à présent deux possibilités :

- une vision du tourisme telle qu'elle était conçue dans les années mille neuf cent soixante-dix. Elle consiste à reconstruire la route. Cela se traduira par une catastrophe économique ;
- une gestion à long terme pour parvenir à l'obtention du label Grand Site. Dans cette perspective, il est nécessaire de pérenniser le dispositif mis en place actuellement. Il suggère une mise à niveau du chemin de la Sulana. Il mentionne l'obligation d'installer des toilettes pour éviter que les touristes ne fassent leurs besoins dans la nature. Cela est une source de pollution.

Il plaide pour que ce modèle devienne un exemple de gestion de la montagne corse.

Mme BORROMEI juge la méthode innovante mais elle est en désaccord avec la position de **M. GHIONGA**. Elle note le caractère exceptionnel de ce transport et espère que l'Etat prendra sa part dans ce partenariat. Elle s'interroge sur le choix du point de départ de la navette. Elle manifeste une préférence pour Chabrières en lieu et place de la gare ferroviaire.

Elle partage l'idée selon laquelle il n'est pas pertinent de reconstruire la route mais un téléphérique peut être envisagé. L'institution a la capacité de réaliser un aménagement exemplaire. Elle est opposée au fait de restreindre l'accès en rénovant les seuls chemins. Elle rappelle que les cortenais sont attachés à la vallée.

M. GHIONGA fait observer qu'une espèce protégée d'oiseau vit sur le site. Cela ne lui semble pas compatible avec l'installation d'un téléphérique.

M. FILIPPI évoque la violence des tempêtes. Ces phénomènes vont devenir récurrents. Les services ont été particulièrement réactifs à cette occasion ainsi que ceux des autres collectivités et de l'Etat. Les conséquences économiques mais sportives également sont considérables. Il est important, à ses yeux, que les Corses puissent continuer à avoir accès à la beauté de ce site. Il se félicite du travail en commun accompli et le qualifie d'intelligence collective.

M. ARENA s'interroge sur la situation des agriculteurs dans la région.

Le Président SIMEONI remercie les intervenants et notamment ceux qui se sont exprimés en langue corse. Il remercie aussi les traducteurs. Il confirme qu'une vraie discussion a lieu en France sur la manière dont les sites environnementaux remarquables de ce type doivent être organisés. En tout état de cause, ces difficultés peuvent constituer une opportunité. Il suggère de s'inspirer d'exemples de gestion mis en place sur d'autres sites. Il nourrit des doutes sur une opération consistant à refaire la route. Toutes les possibilités méritent cependant d'être examinées. Il convient d'être créatif et inventif.

Le Président du Conseil exécutif de Corse est convaincu que Corti est à un croisement de son histoire et de son développement. C'est le Corti du XXIème siècle qui est en train d'être bâti. Il s'agit d'une ville-université où il y a autant d'habitants que d'étudiants. Il mentionne l'opération de piétonisation de la ville et la rénovation du centre ancien. Les enjeux sont multiples : culturel, patrimonial, sportif et sanitaire avec Tattone. Cette ville a vocation à devenir la locomotive du centre-corse. Il y a un chantier à mener en commun. Répondant à **M. ARENA**, il précise que **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse** accompagnera les agriculteurs et que **l'Agence du Tourisme de la Corse** aidera les intéressés à commercialiser leurs produits.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus sur le contenu de ce rapport.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La séance est suspendue à 12 heures 18. Elle reprend à 12 heures 57.

MUZIONE / MOTIONS

MOTION 2024/O1/002

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que le texte a été déposé par le groupe **Core In Fronte** et qu'il s'intitule : « Soutien aux employés du groupe Casino en Corse ». Elle rappelle le contexte, celui de la mise en vente des actifs du groupe à l'échelle nationale.

Mme BATTESTINI dit que les groupes **Avanzemu** et **Fà Populu Inseme** s'associent à la motion en cause.

La Présidente MAUPERTUIS ajoute que le groupe **Un Soffiu Novu** semble s'associer également ainsi que **M. GHIONGA**.

Mme BATTESTINI présente la motion.

M. POZZO di BORGIO s'inquiète des conséquences indirectes : les circuits courts avec les agriculteurs locaux, les petits magasins disposant de l'enseigne, le supermarché de Mezzavia avec la démultiplication de structures de même type dans un environnement proche. Il y a lieu, d'une part, d'être vigilant sur les conditions de reprise et, d'autre part, d'éviter la casse sociale.

M. LUCIANI souligne qu'une délégation de salariés a été reçue. Il ne saurait y avoir d'équivoque et le groupe **Avanzemu** apporte son soutien et son accompagnement.

Mme MARIOTTI confirme que le groupe **Un Soffiu Novu** s'associe bien au texte et portera une attention particulière sur le devenir de ces établissements.

M. VINCIGUERRA qualifie le sujet de préoccupant et d'important. Il concerne 1 100 salariés, les commerces liés et des agriculteurs. Il indique que le groupe Casino a été placé en procédure de sauvegarde accélérée et qu'un consortium s'est d'ores et déjà positionné pour la reprise des petites structures. En revanche, le tribunal a demandé la vente des hypermarchés.

M. VINCIGUERRA mentionne que la procédure judiciaire concerne l'un des plus grands groupes commerciaux du monde et cela préoccupe l'Etat également. A l'échelon insulaire, la direction générale du groupe a communiqué par courrier au **Conseil exécutif de Corse** la stratégie concernant CODIM 2. Il lit le courrier dont il s'agit. La vente du groupe CODIM 2 est privilégiée dans sa globalité. Cela signifie :

- que ce dernier demeure dans le périmètre du groupe Casino,
- qu'aucune remise en cause des emplois et des avantages salariaux n'est prévue dans l'immédiat,
- qu'il n'y pas de volonté de démanteler le groupe CODIM 2.

Il convient certes de demeurer vigilant car un démantèlement éventuel se traduirait par des conséquences directes et indirectes considérables. Néanmoins, il n'y a pas lieu d'être inquiet dans l'immédiat.

Le Président SIMEONI dit que **le Conseil exécutif** qui continue à être mobilisé, donne un avis favorable au contenu de la motion.

La Présidente MAUPERTUIS s'associe à la motion et la met aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 55

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

MOTION 2024/O1/003

Elle est intitulée « Changement du cadre réglementaire du diplôme national du brevet et recul de l'utilisation des langues dites « régionales » ». Elle est portée par le groupe **Fà Populu Inseme**.

Mme CAMPANA présente la motion et donne lecture du cœur du texte. Elle ajoute qu'un amendement est déposé relatif au deuxième alinéa.

M. LUCIANI constate qu'il s'agit d'un recul et que cela pose la question de la souveraineté pédagogique. Nonobstant, le groupe **Avanzemu** votera le texte en toute conscience même si son contenu est réducteur. Le vrai problème réside dans la place de la langue corse dans l'enseignement.

Le Président du Conseil exécutif de Corse délivre un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait remarquer que la période est transitoire et qu'il est nécessaire dans l'immédiat de compenser et de réagir.

- **1- Vote de l'amendement du groupe Fà Populu Inseme :**

Dans le deuxième dispositif, il convient de remplacer le mot « enseignement » par « *utilisation* ».

Ainsi, en lieu et place de :

« Dénonce cette nouvelle atteinte aux langues dites « régionales », et à la langue corse en particulier, qui constitue un recul manifeste quant à leur enseignement »

Il vient :

« *Dénonce cette nouvelle atteinte aux langues dites « régionales », et à la langue corse en particulier, qui constitue un recul manifeste quant à leur utilisation* ».

La Présidente MAUPERTUIS met l'amendement aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- **2- Vote de la motion amendée** :

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus sur la motion ainsi amendée.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

La motion amendée est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy

COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

MOTION DE SOUTIEN AU PRESIDENT SIMEONI

M. BIANCUCCI présente la motion et souligne qu'elle a recueilli l'assentiment de tous les groupes politiques.

M. Pierre POLI sollicite une suspension de séance. Cette dernière est suspendue à 13 heures 33. Elle reprend à 14 heures 03.

La Présidente MAUPERTUIS indique que les groupes politiques se sont réunis. Ils ont décidé qu'il convenait de faire référence à la représentation territoriale dans le texte en cause. Les termes « *aux élus de l'Assemblée de Corse* » sont ajoutés dans le corps de la motion.

Il vient :

***VU** le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes « Collectivité de Corse : l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse – Exercices 2018 et suivants »,*

***VU** le rapport de présentation n° 2024/O1/021 du Président du Conseil exécutif en date du 1^{er} février 2024,*

VU l'article du *Canard enchaîné* « Simeoni s'invite à la table du "Petit Bar" » dans son édition du 31 janvier 2024,

VU les débats publics tenus à l'occasion de la session publique du 1^{er} février 2024 et les prises de parole intervenues en cette occasion au nom des différents groupes de l'Assemblée de Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement à la liberté de la presse dans toutes ses dimensions, y compris la presse d'opinion ou satirique.

RAPPELLE que cette liberté fondamentale doit s'exercer dans le respect de certaines règles, notamment celles de ne pas tenir de propos diffamatoires ou injurieux.

RAPPELLE que ces principes et règles valent pour tout organe de presse, tout citoyen et tout élu.

RAPPELLE également que la décision de préemption mise en œuvre sur l'île de Cavaddu, symbole de la spéculation et du non-droit, procède d'une délibération de l'Assemblée de Corse (délibération n° 18/374 AC en date du 25 octobre 2018 approuvant la décision d'acquisition par voie de préemption au titre des espaces naturels sensibles d'une parcelle cadastrée section Q n° 272 de terre sise à Bunifaziu, île de Cavaddu).

CONSTATE que le contenu de l'article intitulé « Simeoni s'invite à la table du Petit Bar » met gravement en cause la probité et l'intégrité du Président du Conseil exécutif de Corse à l'occasion de la mise en œuvre de cette délibération, et porte donc également atteinte, au-delà de l'homme, à la fonction qu'il exerce, aux élus de l'Assemblée de Corse et à la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts moraux et matériels du peuple corse.

SOUHAITE en conséquence exprimer publiquement et de façon solennelle sa confiance totale relativement à la probité et l'intégrité du Président du Conseil exécutif de Corse.

La Président de l'Assemblée de Corse soumet la motion aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 55
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

La Présidente MAUPERTUIS informe les élus qu'une **Conférence de Présidents** se tiendra après la suspension de séance. La reprise est susceptible d'intervenir à 15 heures 00 pour l'examen éventuel d'un texte de soutien aux agriculteurs insulaires. **Une Conférence des Présidents** est prévue à l'issue de la session.

Le Président SIMEONI remercie les élus de **l'Assemblée de Corse**. Il prend acte de ce vote à l'unanimité en faveur de la fonction qu'il incarne.

La séance est suspendue à 14 heures 06. Elle reprend à 16 heures 35.

RESOLUTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque la réunion de la **Conférence des Présidents** qui s'est tenue sur la situation agricole. Les agriculteurs ont été reçus et, à l'issue, une résolution a été rédigée.

Le Président SIMEONI remercie au nom du **Conseil exécutif de Corse** les représentants des chambres d'agriculture et ceux des syndicats agricoles. Il exprime son soutien au monde agricole en général et aux agriculteurs corses en particulier. Le texte propose une méthode et un calendrier.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle la différence entre la résolution et la motion. La première a plus de force car elle associe l'exécutif. Elle donne lecture du texte dont la teneur suit :

CONSIDERANT *la généralisation des mobilisations agricoles, depuis plusieurs jours, dans toute l'Europe ;*

CONSIDERANT *le mouvement engagé par les agriculteurs français et européens le 22 janvier dernier ;*

CONSIDERANT *que les agriculteurs corses, mobilisés depuis des décennies dans la défense de leur profession, participent à cette mobilisation générale ;*

CONSIDERANT *les difficultés rencontrées au plan général par les agriculteurs pour pouvoir vivre dignement de leur travail (réglementation européenne, hausse des coûts de production, difficulté d'accès au foncier et au crédit etc.) ;*

CONSIDERANT *qu'en Corse, ces difficultés sont amplifiées et aggravées, notamment par l'insularité et ses contraintes, la spéculation foncière et immobilière, des installations en baisse, et l'ensemble des problématiques structurelles et historiques qui n'ont jamais été réglées ;*

CONSIDERANT *que la civilisation agro-pastorale corse est un élément constitutif de l'identité collective du peuple corse ;*

CONSIDERANT *que le processus de discussion en cours entre la Corse et l'Etat d'une part, et la perspective globale d'une évolution de la politique agricole aux plans français et européen, doivent permettre de définir et d'adopter les règles et mesures de nature à garantir le*

développement d'une agriculture corse de production, orientée vers l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050 ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE ET LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

AFFIRMENT solennellement leur attachement à l'agriculture corse et leur volonté de créer les conditions garantissant à tous les agricultrices et agriculteurs de pouvoir vivre dignement de leur travail ;

ASSURENT les agricultrices et agriculteurs mobilisés de leur soutien total ;

ONT CONVENU, avec les chambres d'agriculture et les organisations syndicales agricoles, d'une méthode et d'un calendrier de travail, impliquant l'ensemble des acteurs et territoires de l'île, visant à définir et proposer les conditions et mesures nécessaires à la construction d'une agriculture de production, orientée vers l'objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2050 ;

PROPOSERONT ces mesures dans le cadre du processus en cours entre la Corse et l'Etat, ainsi qu'à l'occasion du cycle de discussion engagé aux plans français et européen en suite de la mobilisation initiée le 22 janvier 2024.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix la résolution.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse

MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

L'adoption du texte est suivie d'applaudissements.

Il est 16 heures 44 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que l'ordre du jour est épuisé. Elle lève la séance.

Fait à Ajaccio, le 2 février 2024
La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 027 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 di dicembre di u 2023.

Rapport n^o 027 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 décembre 2023.

Raportu n^u 006 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Rapport n^o 006 : Renouvellement de la Commission Permanente.

Raportu n^u 007 : Elezzione di i Vici presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 007 : Election des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Rapport n^u 028 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettività di Corsica à u Cunitatu di Gestione di i pesci migratori di a Conca di Corsica.

Rapport n^o 028 : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse - COGEPOMI.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n^u 020 : Appoghju per u riturnu di l'opera « Madonna di brandu ». - Fondu patrimoni, prugramma 4411 Investimentu.

Rapport n^o 020 : Soutien pour le retour de l'œuvre « Madone de Brando » - Fonds patrimoine, programme 4411 Investissement.

JEUDI (APRÈS-MIDI)

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 019 : Cunvinzioni quattru di partinariatu trà u Hub Corsica pà un Numericu Inclusivu in Corsica è a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 019 : Convention-cadre de partenariat entre le Hub Corsica pour un Numérique Inclusif en Corse et la Collectivité de Corse.

Raportu n° 023 : Raportu d'attività di a SITEC pè u 2022.

Rapport n° 023 : Rapport d'activité de la SITEC 2022.

Raportu n° 024 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u resuontu di l'attività 2023 di sparghjera Internet .CORSICA.

Rapport n° 024 : Rapport d'information concernant le bilan d'activité 2023 de l'extension Internet .CORSICA.

Raportu n° 025 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a prucidura par acquistà capacità di trasmissioni è dritti d'usu di cavi sottumarini in fibra ottica.

Rapport n° 025 : Rapport d'information relatif à la procédure d'acquisition de capacités de transmissions et droits d'usage de câbles à fibres optiques sous-marins.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 016 : Attualizzazione di u regulamentu di l'aiuti è di l'azione medicusociale.

Rapport n° 016 : Actualisation du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 021 : Raportu d'osservazione di a a Camera Regionale di i Conti « Cullettività di Corsica : l'azione pè a privenzione di i risichi è a prutezzione di l'ambiente di u liturale di Corsica - Esercizii 2018 è quelli di fila ».

Rapport n° 021 : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes « Collectivité de Corse : l'action pour la prévention des risques et la protection environnementale du littoral de la Corse - Exercices 2018 et suivants ».

VENDREDI (MATIN)

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 009 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp u Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente rilativu à a Guvernanza di l'Acqua in Corsica.

Rapport n° 009 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la Gouvernance de l'Eau en Corse.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 022 : Creazione di un serviziu di trasportu stradale di passageri pè a Restonica.

Rapport n° 022 : Création d'une ligne de transport routier de voyageurs pour la desserte de la Restonica.

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U PRIMU DI FERRAGHJU DI U 2024
SÉANCE DU 1ER FEVRIER 2024

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U PRIMU DI FERRAGHJU DI U 2024
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 1ER FEVRIER 2024

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2024/O1/002	LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES OSP COMPENSEES POUR LES DESSERTES AERIENNE ET MARITIME DE LA CORSE	Jean-Michel SAVELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	1
2024/O1/007	QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE CORSE ?	Antoine POLI	Avanzemu	2
2024/O1/004	CHÌ DICISIONI CURAGHJOSI È AMBIZIOSI PÀ SALVÀ L'AGRICULTURA CORSA ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	3
2024/O1/010	PERSPECTIVES POUR L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE	Véronique ARRIGHI	Fà Populu Inseme	4
2024/O1/001	TRANSPORT DES ETUDIANTS ET APPRENTIS DANS LE CENTRE CORSE	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5
2024/O1/006	ABANDON DES POURSUITES JUDICIAIRES A L'ENCONTRE DE LA JEUNESSE CORSE SUITE AUX EVENEMENTS POPULAIRES CONSECUTIFS A L'ASSASSINAT D'YVAN COLONNA EN MARS 2022	Avanzemu	Avanzemu	6
2024/O1/003	OÙ EN EST LE PROJET DE GECT SUR LES ROTATIONS MARITIMES ENTRE LA CORSE ET LA SARDAIGNE ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	7
2024/O1/011	COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET LIAISONS MARITIMES CORSE SARDAIGNE	Jean-Paul PANZANI	Fà Populu Inseme	8
2024/O1/008	ECONOMIE BLEUE	Julia TIBERI	Avanzemu	9
2024/O1/005	LA SITUATION DU FUTSAL : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ACA FUTSAL	Véronique PIETRI	Core in Fronte	10



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I PRIMU E 2 DI FERRAGHJU DI
2024
SESSION DES 1ER ET 2 FEVRIER 2024**



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/002

Question orale déposée par M. Jean-Michel SAVELLI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES OSP COMPENSEES POUR
LES DESSERTES AERIENNE ET MARITIME DE LA CORSE**

Monsieur le Président,

Lors de la dernière session a été actée la prorogation des OSP aériennes sur les lignes Paris jusqu'au 24 mars pour laisser le temps de statuer sur l'attribution de la DSP.

On voit bien que le besoin en service public peine à se justifier sur Orly. Les résidents n'y représentent que 17% des passages, lorsqu'ils sont la moitié sur le bord à bord. Le principe même de la DSP se trouve menacé et il y a fort à parier qu'en 2028, cette option ne soit plus possible tant ce sera compliqué à prouver auprès des instances européennes.

Vous connaissez la position de notre groupe. Le recours à la DSP, qui relève de l'exception au niveau communautaire, peut trouver une alternative avec des OSP compensées, renvoyant à ce qui a existé dans le maritime sous le nom d'aide sociale au passager.

Les dessertes maritime et aérienne de la Corse ont besoin d'être refondées et assouplies. Dans le maritime, ce serait le mètre linéaire transporté qui serait compensé, lorsque dans l'aérien ce serait le passager résident. On financerait du réalisé, et non des trajets avec des taux de remplissage anormalement bas et pourtant pris intégralement en charge via la DSP.

Les complications actuelles inhérentes à la destination Orly nous obligent à envisager une autre façon de gérer les transports maritimes et aériens dans le respect du principe de continuité territoriale.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil exécutif de Corse d'engager une étude sur un mode de gestion alternatif à la DSP par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble. Vous y engagez-vous ?

Pour avoir le temps de mesurer les implications de cet éventuel changement de mode de gestion d'ici à la fin de la DSP aérienne en 2028, il faudrait que les conclusions de cette étude soient présentées dans le courant de l'année 2024.

Je vous remercie.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/002

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR
JEAN – MICHEL SAVELLI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Lancement d'une étude sur les OSP compensées pour les dessertes aérienne et maritime de la Corse

Monsieur le Conseiller,

Votre question me permet de rappeler quelques différences fondamentales entre le système de délégation de service public que le Conseil exécutif de Corse a défendu depuis 2015 contre vents et marées, dans le domaine de l'aérien comme dans le domaine du maritime, et le système des OSP compensées.

La délégation de service public est un contrat par lequel une collectivité conclut avec un opérateur privé dans le cadre d'un périmètre défini et validé par l'Assemblée de Corse, une mission de service public pour laquelle l'initiative privée est défailante. A cet égard, les obligations contractuelles donnent droit au versement d'une compensation financière.

Pour organiser nos dessertes, maritime ou aérienne, conformément au règlement du Parlement Européen, qui établit les règles communes pour l'exploitation des services aériens et maritimes en Europe, nous avons réexaminé les obligations de service public, en particulier dans le cadre d'études préalables, diligentées par la CdC et l'OTC.

Ces études ont mis en évidence différents besoins de la Corse en matière de continuité de transport de passagers, de régularité, de tarif, de capacité minimale et économique. De ce fait, notre Assemblée a adopté le principe du maintien d'une délégation de service public concernant les services aériens et maritimes.

A l'échéance des contrats, un nouveau rapport sera proposé et diligenté par la CdC et l'OTC, conformément aux différents règlements. C'est ainsi que se fondent les analyses pour en arriver à une délégation de service public.

Par ailleurs, les obligations de service public, compensées ou non, et contrairement à la délégation de service public qui, elle, nécessite la signature entre les différentes parties, ne génèrent aucune obligation réciproque entre les parties eu égard à l'absence de convention.

L'éventuelle compensation que vous mentionnez dans votre question, si elle est versée, s'effectue exclusivement dans le cadre du respect des OSP incluant, de fait, des obligations à minima.

Après ce rappel entre les OSP compensées et les DSP, je voudrais mieux comprendre le sens et les objectifs de votre demande dans le contexte actuel.

Sur le fond, considérez-vous qu'il convient d'abandonner le système de DSP et notamment les avantages qu'il procure ?

Nous avons vu dans d'autres domaines les résultats obtenus lorsque l'on fait passer le service public au dernier plan : plus suffisamment de soignants ou de lits d'hôpitaux pour accueillir nos malades, plus assez de professeurs pour faire la classe à nos élèves ; voudriez-vous nous faire détruire ce que nous avons défendu depuis des années ?

Si l'on s'appuie sur l'analyse de la dernière DSP, quelle est la garantie de mise en œuvre effective du principe même de continuité territoriale dans le cadre de simples obligations de service public ? Quelle est la garantie de trouver son avion, bateau, à la bonne heure pour qu'il nous mène au rendez-vous médical pris des mois à l'avance ?

Quelle est la garantie d'avoir assez de fréquences, de volume, de régularité, pour assurer la continuité territoriale, de lutter contre l'isolement, contre le handicap naturel d'un territoire insulaire au cœur de la Méditerranée ?

Quelle est la garantie d'une tarification constante et avantageuse pour faire traverser la Méditerranée été comme hiver, à des marchandises via la mer, et à des passagers résidents dans les airs ?

Quelle est la garantie que les horaires des vols et des traversées ne soient pas considérablement retardés, voire pire, avancés, cela se voit aussi dans notre écosystème local, mettant en péril le confort et la sécurité des passagers devant emprunter ces voies ?

En l'occurrence cette garantie est la qualité de service public et cela passe par une contractualisation, une délégation de service public qui vient contraindre délégataire au strict respect de périmètre de service public qui est débattu, délibéré et approuvé par l'Assemblée de Corse sous les yeux de tous les Corses, contrairement aux obligations de service public, lesquelles ne sont pas contractualisées et au bon vouloir des opérateurs privés sur le respect des fréquences, des horaires des tarifs.

En ces temps inflationnistes, de crise énergétique, dans lesquels nous nous trouvons actuellement, tous les acteurs du service public de l'île ainsi que l'ensemble des citoyens corses apprécieront.

En outre, en termes d'opportunité et de calendrier, je vous rappelle que l'Assemblée de Corse doit statuer sur l'attribution de la DSP sur les lots restants, le mois prochain ; nous avons également le devoir de prendre en compte et de défendre, dans le respect des règles régissant les matières des appels d'offres, les intérêts des Corses et de la Corse ; je vous rappelle que la DSP maritime fait toujours l'objet d'une guérilla judiciaire de la part de la Corsica Ferries qui est en monopole passager en

Méditerranée ; je vous rappelle que le service public aérien et maritime que nous défendons avec force, est systématiquement remis en cause par de puissants intérêts ; je vous rappelle aussi que la DCT n'a plus été réindexée depuis 2009 et qu'il manque donc environ 50M d'euros par an pour couvrir les besoins de service public.

Pour toutes ces raisons, l'urgence nous semble être à mener et à gagner ces combats plutôt qu'à engager une potentielle étude.

Je profite de cette question pour vous demander de clarifier votre proposition, la vôtre, celle de votre groupe ! Groupe au nom duquel vous m'adressez cette question, et qui sonne étrangement faux s'il on se réfère aux déclarations des soutiens à l'égard de la sauvegarde du service public dans l'aérien, aussi bien sur des destinations de bord à bord au mois de novembre dernier, que pour les lots restant à attribuer sur Paris lors de la l'attribution que nous allons devoir soumettre à l'Assemblée de Corse à la fin du mois.

Merci donc des éclairages que vous pourrez nous apporter.
Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/007

Question orale déposée par M. Antoine POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE CORSE ?

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La semaine dernière, l'Ariège a connu un drame affreux, occasionné par un véhicule incontrôlé qui a percuté un barrage, lors d'une manifestation d'agriculteurs. Cet accident a ruiné une famille d'éleveurs, coûtant la vie à la jeune mère de famille et à sa fille de 12 ans et blessant grièvement le père. Ce drame vient s'ajouter aux cortèges de malheurs que connaît cette profession.

Après de multiples alertes et appels à l'aide, c'est toute l'agriculture qui prend la rue désormais, dans une démarche d'une ampleur jamais atteinte ces dernières années.

Pour l'année 2020, le risque de mortalité par suicide des assurés du régime agricole entre 15 et 64 ans est supérieur de 30,9 % à celui des assurés de tous les régimes sociaux, en France.

Enfermés dans des situations économiques inextricables, souvent otages de la grande distribution mais aussi victimes des changements climatiques alors qu'ils sont pourtant régulièrement mis à l'index comme en étant une partie de la cause, le monde agricole est en crise, pour ne pas dire en grand danger.

En Corse, les difficultés rencontrées par les agriculteurs sont connues et maintes fois évoquées : maîtrise du foncier insuffisante, difficultés d'installation, effets

durables du changement climatique, problématique de gestion de la ressource hydrique, contraintes multiples liées à l'insularité, hausse des matières premières, dépendance aux importations, inflation, vieillissement de la population, faiblesse des infrastructures de transport, manque de structuration des filières de production, crise sanitaires récurrentes ...

En Corse, il y a aussi ce bashing anti-éleveurs qui nuit considérablement à toute la profession, notamment à travers la question récurrente et non réglée de la divagation animale. Corse terre d'élevage et peuple de bergers, fondement d'une identité multiséculaire aujourd'hui mise à l'index à tout bout de champ.

La multiplication des normes, les exigences des critères d'éligibilité pour l'accès aux aides et des contrôles effectués, sont des carcans complexes qui pourraient être simplifiés au niveau des services de la Collectivité si les avis et retours d'expériences des professionnels étaient pris en compte.

Plusieurs fois, notre groupe Avanzemu a alerté sur la situation agricole insulaire, et a réclamé des mesures à court et moyen termes. Il manque à ce pays un projet agricole qui marque une volonté de développer une agriculture de production.

Monsieur le Président de l'Exécutif, Monsieur le président de l'ODARC, que comptez-vous apporter comme solutions rapides et concrètes à cette situation qui est à la fois urgente et importante, avant qu'elle ne devienne dramatique ?



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/004

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**UGHJETTU : CHÌ DICISIONI CURAGHJOSI È AMBIZIOSI PÀ SALVÀ
L'AGRICOLTURA CORSA ?**

Sgiò cunsiglieri esecutivu in carica di u sviluppu di l'agricultura,

A rabbia è l'addisperu di l'agricultori si facini senta in Auropa, in Francia è in Corsica.

In Corsica com'è in altrò, in Corsica più chè in altrò , a so situazioni hè pessima è ci primurighja parchì incù l'agricultura chì si ni mori hè una parti di a sucità corsa chì sparisci.

D'autres problèmes propres à la Corse s'ajoutent aux difficultés rencontrées par les agriculteurs. Par exemple, la concurrence créée par l'importation de matières premières transformables, comme le lait ou les produits carnés, qui bénéficient d'une DSP dans les transports. Cela constitue une injustice qui s'inscrit dans la continuité des lois douanières qui ont détruit l'économie de notre pays.

Nous devons contribuer à développer une agriculture corse productive constituant un pilier socio-économique essentiel de la Corse de demain. Pour cela, il faut mettre fin à l'inertie décisionnelle qui vous caractérise et prendre des mesures fortes.

Récemment, en réponse à une de nos questions sur la nécessité de la tenue d'assises sur l'élevage en particulier et l'agriculture en général, vous nous avez annoncé la mise en place de concertations pour présenter un projet ambitieux dans le cadre du processus d'autonomie.

Cependant, le simple exemple de la Commission Régionale d'Aménagement Foncier de la Corse nous incite à être plus que circonspects en ce qui concerne les capacités de prises de décisions rapides, voire d'anticipation, de l'Exécutif.

En effet cette commission, dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales et forestières, aurait dû être réorganisée depuis 2018, date du passage à la Collectivité Unique.

Depuis bientôt deux ans vous annoncez sa mise en place imminente... À l'heure actuelle, elle n'est toujours pas opérationnelle.

Au-delà de la préparation du projet dans le cadre du processus pour l'autonomie, il est donc indispensable de réunir tous les acteurs de l'agriculture ainsi que les différents organismes et agences et les élus pour mettre en place des mesures audacieuses et innovantes très rapidement. Particulièrement en ce qui concerne le problème du foncier qui a laissé une trop grande place à l'immobilier et au tourisme empêchant le développement des installations agricoles.

Par ailleurs, dans le cadre d'une véritable autonomie, via un titre XII Bis octroyé à la Collectivité de Corse, nous devons récupérer les pouvoirs d'orientation et de décision en matière agricole comme la gestion des deux leviers d'intervention de la PAC - le premier pilier et le second pilier - afin de pouvoir prendre en compte les spécificités de notre agriculture et de notre territoire.

Sgiò cunsiglieri, chì cunteti di fà pà accillarà i cosi è piddà infini dicisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa è rimettala à u centru di a noscia suciità ?

Vi ringraziau.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/010

**Question orale déposée par Mme Véronique ARRIGHI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : PERSPECTIVES POUR L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Ces derniers jours, l'Europe a été le théâtre de nombreuses manifestations d'agriculteurs exprimant leur mécontentement notamment sur des questions fiscales, environnementales et de coûts de production dans un contexte difficile liée en partie au dérèglement et à la transition climatique.

Les agriculteurs corses ont eux aussi rejoint cette mobilisation, dénonçant diverses difficultés, notamment la hausse des coûts de production, les difficultés liées aux réglementations environnementales, l'accès au foncier agricole, des retards, voire la non-attribution des aides, le manque de reconnaissance et de respect de leur métier, des conditions de travail de plus en plus dégradées, etc.

Je tiens, au nom du groupe Fà Populu Inseme, à leur réaffirmer notre soutien total, leur dire que nous sommes à leurs côtés et que nous mettrons tout en œuvre pour que l'agriculture continue d'être, comme elle l'a toujours été, l'un des fondements de notre identité collective.

Les difficultés auxquelles doivent faire face les agriculteurs en France et en Europe, sont, en Corse, amplifiées par les contraintes géographiques liées à l'insularité qui induisent un coût des transports plus importants et donc une inflation plus importante. Une autre donnée est liée à la taille de nos exploitations. En effet, en Corse, on compte une majorité de petites exploitations, qui ne bénéficient donc pas des mêmes économies d'échelle que les grosses exploitations.

Depuis quelques années, la Collectivité de Corse, par le biais de l'ODARC et de son Président, s'est engagée sur le chemin de l'autonomie alimentaire. Pour ce faire, nous avons identifié la nécessité d'organiser une agriculture de production qui garantisse à la fois aux agriculteurs la capacité de vivre leur travail et de proposer aux consommateurs un produit de qualité à un prix abordable.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, les Conseillers exécutifs, Dumenicu LIVRELLI et Gilles GIOVANNANGELI, ont reçu, vendredi dernier à l'ODARC, une délégation d'agriculteurs. Pouvez-vous nous faire un retour de ces échanges ? Et plus globalement, dans quelles perspectives pouvons-nous envisager de manière pérenne l'avenir de notre agriculture ?

A ringrazià vi.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/007
2024/ 01/004
2024/ 01/010

REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR :
MONSIEUR ANTOINE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU, MADAME MARIE-CLAUDE
BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE, ET PAR MADAME VERONIQUE ARRIGHI
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : Quel avenir pour l'agriculture corse ? /Chi dicisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa ? / Perspectives pour l'avenir de notre agriculture.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Personne ne peut douter du soutien de la Collectivité de Corse aux agriculteurs de notre île, de ses élus et notamment du Président du Conseil Exécutif et de moi-même, en tant que président de l'ODARC mais avant tout en tant qu'agriculteur, éleveur, engagé dans la défense du monde agricole depuis de nombreuses années !

Ce soutien, le président de l'Exécutif l'a réaffirmé vendredi dernier lors d'une réunion de Régions de France dédiée à la crise agricole. Il a également rappelé combien les spécificités de la Corse (insularité, petites exploitations, problématique foncière) amplifiaient encore les

difficultés pour nos agriculteurs et ce, afin que celles-ci soient relayées auprès du Premier Ministre par Carole Delga, Présidente de Régions de France.

Ce soutien, je l'ai réaffirmé aux agriculteurs qui sont venus à l'ODARC vendredi. Lors de cette rencontre, à laquelle a également assisté le Président de l'Office d'équipement hydraulique, j'ai réitéré la position de la CdC d'être aux côtés du monde agricole pour porter ces revendications.

Plusieurs préoccupations ont été soulevées, même si elles relèvent principalement de l'échelon de l'Etat, la problématique des règles en matière environnementale. En effet, bien que respectueux de l'environnement et conscients des enjeux, les agriculteurs relèvent que certaines transpositions des normes sont si contraignantes, voire absurdes, qu'elles deviennent un frein au développement de l'agriculture et particulièrement en Corse. J'en veux pour exemple les règles en matière de défrichement ou pire, celles en lien avec la tortue d'Hermann qui obligeraient à laisser des passages, des trous, dans les clôtures pour faciliter leurs déplacements, alors que cela n'est pas inscrit réglementairement, mais pourtant proposé par les services déconcentrés. J'ai personnellement abordé ce sujet avec le Préfet de Corse en novembre dernier lui demandant de s'assurer de la lecture et de l'application de ces règles auprès de ses services, sans réponse à ce jour.

Abordons la question des importations, et ce, à deux niveaux. Tout d'abord, celui de la concurrence déloyale de produits qui ne respectent pas les règles imposées à nos producteurs. Mais également, celui des productions extérieures qui bénéficient de la DSP pour entrer en Corse et qui viennent concurrencer les productions locales. Il est, comme vous le savez, impossible d'interdire l'arrivée de ces produits au nom de la libre circulation des biens ; par contre, il est nécessaire de réétudier la possibilité que la DSP ne s'applique pas sur certains produits dès lors que l'offre en local couvre le besoin. Pour cela, il faut négocier une dérogation avec la Commission Européenne afin qu'elle accepte cette différenciation.

La question de la réévaluation de l'ICHN a également été sur la table. Là encore, j'ai rappelé que l'ODARC avait demandé à l'Etat cette réévaluation dès la préparation du PSN en 2021 pour se mettre au niveau des régions continentales. Au-delà des crédits européens qui seraient nécessaires pour augmenter l'enveloppe et donc qu'il faudrait enlever sur d'autres mesures du PSN, c'est également l'augmentation de l'enveloppe de l'Etat, qui vient en contrepartie nationale, qui pose problème. Nous avons donc demandé lors d'une rencontre avec le cabinet du Ministre en décembre, une analyse comparative précise, notamment sur les montants versés en élevage en zone de montagne et de haute-montagne ; à ce jour nous n'avons aucune réponse.

La problématique foncière enfin, avec la nécessité absolue de relancer la commission d'aménagement foncier de Corse dans les plus brefs délais afin d'agir conformément aux dispositions du Code Rural sur l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), sur les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux, sur la mise en valeur des terres incultes et sur la réglementation et la protection des boisements. Par ailleurs, face à chaque problème conjoncturel, comme la guerre en Ukraine ou la fièvre catarrhale, l'ODARC a toujours été aux côtés des professionnels afin de trouver des solutions, souvent à la place de l'Etat.

En ce qui concerne la complexité administrative, le « carcan » comme vous l'appellez, Monsieur le Conseiller, celui-ci est inhérent à la mobilisation de crédits publics et encore plus lorsqu'il s'agit de crédits européens. Il n'est spécifique ni à la CdC ni à l'ODARC ni à la Corse. Sachez au contraire, qu'à la différence de ce qu'il se passe sur le continent où l'agriculteur monte tout seul son dossier d'aide ou paye un prestataire pour le faire, l'ODARC essaie de les accompagner au mieux en les aidant jusqu'à remplir les formulaires de demande d'aide publique. Sachez également que l'ODARC applique strictement le pourcentage de 5% de contrôles réglementaires, notamment en ce qui concerne l'ICHN. On ne fait pas plus, mais on ne peut pas faire moins que ce que les règlements nous obligent à faire.

En effet, l'ODARC en tant qu'Organisme Payeur est lui-même contrôlé par la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs, chaque année, et toute erreur constatée entraîne au minimum le remboursement de l'aide pour le bénéficiaire, parfois des pénalités financières pour la CdC et peut aller jusqu'au retrait de l'agrément d'Organisme Payeur de l'ODARC. Les paiements se feraient alors par l'ASP et, au regard des retours des agriculteurs du continent, à savoir des délais de paiement pouvant aller jusqu'à 18 mois pour les aides à l'installation des jeunes agriculteurs ; je ne pense pas que cela soit une voie à emprunter !

De plus, dans le cadre du processus d'autonomie, il ne s'agirait pas de perdre une compétence unique en France car, je le rappelle, l'ODARC est le seul organisme payeur à l'échelon territorial et il se situe au même niveau que l'ASP dans le cadre des échanges avec la Commission européenne.

Quant au projet que nous portons pour l'agriculture corse et qui nécessite d'orienter le développement agricole vers plus d'autonomie alimentaire, je vous confirme qu'il est courageux car il requiert de faire des choix, dans un environnement réglementaire contraint et un contexte budgétaire difficile.

Oui, il est ambitieux car il nécessite que des transitions soient opérées pour réduire la dépendance, sécuriser les exploitations existantes dans un contexte de changement climatique et installer de jeunes agriculteurs qui puissent vivre du fruit de leur travail.

Alors, oui, ce projet est en cours et avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. En effet, même si nous demandons à récupérer le 1^{er} pilier de la PAC, ce n'est qu'avec le 2^{ème} pilier que nous pouvons agir pour l'instant et nous agissons.

Ainsi, les principes qui ont conduit à définir les modalités d'accompagnement des investissements agricoles dans le cadre du volet Corse du PSN et notamment la détermination des taux d'aide, ont pris en compte les orientations stratégiques en faveur de l'autonomie alimentaire, du soutien aux productions traditionnelles et de la conservation de l'environnement.

Par exemple :

- En premier lieu : apporter un soutien majoré à la filière laitière (ovin/caprins) avec des taux d'interventions bonifiés, allant de 60% à 80% pour tous les investissements ;

- En second lieu : soutenir pour tous les éleveurs les démarches de structuration des parcours avec des aides pour la réalisation de clôtures à taux fortement bonifiés (80%) ;
- Accompagner la reconquête des surfaces agricoles inutilisées avec des taux d'aide à la mise en valeur majoré à 60% par rapport aux taux d'aide bâtiment (50%) /matériel (40%) ;
- Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations (poursuite de l'aide aux cultures protéiques) ;
- Bonifier les jeunes agriculteurs (+10% à 20% dans la limite de 80%) et différencier les demandeurs agriculteurs à titre principal par rapport aux agriculteurs à titre secondaire qui exercent d'autres activités et disposent de revenus majoritairement non agricoles (-20%);
- Promouvoir les investissements collectifs (taux bonifiés à 60/65%) ;
- S'appuyer sur les signes de qualités (SIQO obligatoires pour certains secteurs comme l'agrumiculture, la viticulture, la castanéculture, l'apiculture ou l'oléiculture) ;
- Soutenir l'arboriculture traditionnelle par la rénovation au titre des opérations en faveur du maintien des paysages traditionnels et de la conservation de l'environnement (taux de 80% même pour les éleveurs porcins);
- Soutenir les petites exploitations en maraîchage, (taux de 80% pour les exploitations de moins de 3 ha).

Il ne s'agit pas d'énumérer des mesures les unes après les autres, mais cela nous permet de vous montrer que nos choix sont clairs ; nous voulons aider les filières en très grande difficulté, structurer les exploitations et les rendre plus autonomes afin de créer une véritable richesse.

De plus, le volet Corse du PSN intègre également un dispositif qui nous permettra d'accompagner des projets de création et d'agrandissement des infrastructures hydrauliques. Nous y travaillons déjà avec le président de l'Office Hydraulique suite aux réunions que nous avons tenues ensemble dans les territoires.

Le PSN a été élaboré en concertation avec les acteurs du monde agricole, plus de 30 réunions ont eu lieu depuis deux ans, sans oublier les demandes de contributions écrites afin de préciser les échanges.

A ces rencontres, se rajoutent les séances du Conseil d'Administration et du bureau de l'ODARC, où le monde agricole est largement représenté et où sont systématiquement abordées les problématiques que rencontrent les agriculteurs, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

Cependant, comme toute nouvelle programmation, la mise en œuvre nécessite des ajustements techniques, administratifs et réglementaires. Ce faisant, grâce à l'engagement financier de la CdC, nous avons pu poursuivre l'accompagnement des dossiers d'aide à l'investissement et à l'installation des jeunes agriculteurs durant toute l'année 2023. Cet effort financier significatif sans précédent de 11.5M€ uniquement sur fonds de la CdC, a permis de ne pas avoir de coupure et que les agriculteurs, notamment les jeunes agriculteurs, ne se retrouvent pas dans la situation du continent avec des ruptures dans les aides pour l'année 2023 !

Concernant le 1^{er} pilier de la PAC et même si nous ne sommes pas l'autorité de gestion de ces aides, nous avons réitéré notre demande concernant une aide couplée à la production de céréales (NB : grains et à paille) à l'occasion de la révision annuelle du PSN.

Enfin, à l'initiative de l'ODARC, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Corse une étude est en cours sur la création d'un marché d'intérêt territorial, l'objectif, d'ici cet été, est de définir les contours de ce MIT dans le cadre d'un travail de co-construction entre les collectivités et les acteurs des filières englobant tous les maillons de la chaîne de production, distribution et transformation.

Encore plus récemment, dans le cadre du processus d'autonomie, j'ai sollicité tous les syndicats agricoles, les Chambres d'agriculture les groupes de l'Assemblée afin qu'ils puissent faire remonter des propositions à l'ODARC sur 5 thématiques qui ont été validées au CA de l'ODARC à savoir : foncier/fiscalité, gouvernance, sanitaire, et pacte 1^{er} pilier de financement.

De notre côté, nous avons déjà ciblé des nécessaires fiscales et règlementaires qui nous permettront de mobiliser les terres en friche, de faire évoluer la notion de forêt à vocation agricole, de modifier des points du code rural relatif au défrichement agricole.

Si j'ai un regret, c'est bien que l'Etat, dans les relations que nous avons eues avec le Ministère n'ait pas été plus à l'écoute d'un certain nombre de sujets que nous avons initiés ou largement anticipé, lesquels constituent une grosse part des revendications des agriculteurs.

Comme vous le voyez, la majorité territoriale a une stratégie, une vision de ce que vers quoi l'agriculture corse doit tendre : une agriculture de production, respectueuse de l'environnement et garante d'une souveraineté alimentaire pour notre peuple.

Cette agriculture de production que tout le monde appelle désormais de ses vœux, cela fait vingt ans que je la prône, vingt ans que je la défends. Alors, ce projet d'une agriculture pour la Corse, je souhaite aujourd'hui le porter et le faire aboutir.

A cet égard et de toute évidence, c'est bien le projet d'Autonomie qui pourra nous apporter plus de maîtrise, de réactivité et de responsabilité sur la politique agricole.

A ringrazià vi !



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/001

Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : **TRANSPORT DES ETUDIANTS ET APPRENTIS DANS LE CENTRE CORSE**

Monsieur le Président,

Lors de la dernière session, au mois de décembre 2023, notre Assemblée a validé la création d'un Observatoire territorial du logement étudiant en Corse, une initiative prise dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain" qui regroupe autour du CROUS un certain nombre d'acteurs : CdC, ville de Corte, intercommunalité, Caisse des Dépôts, AUE, ADIL... L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance des besoins en logements des étudiants et un état du parc actuel.

L'Université de Corse dépasse les 5100 habitants. Tous ne vivent pas à Corte. La fac irrigue toute la micro-région et a permis la réhabilitation de bon nombre de logements en vue de les louer aux étudiants à l'année scolaire, et ce, de Ponte Leccia à Vivario. Nous parlons là bien sûr de logements privés, avec ce que ça implique comme retombées pour les villages aussi bien d'un point de vue économique mais aussi foncier.

Seulement, une dimension manque à l'appel, c'est l'accès aux campus. Tous les étudiants ne disposent pas d'une voiture. Beaucoup en première année n'ont pas encore atteint les 18 ans requis pour avoir le permis, ou même, dans une île fortement touchée par la précarité, certains ont le permis mais n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule.

Le territoire dont il est question a il est vrai la chance d'être parcouru par le chemin de fer, mais la fréquence des grandes lignes est forcément et naturellement plus espacée que les trois suburbains (Bastia-Casamozza / Ajaccio-Mezzana / Calvi- l'Île Rousse), ne permettant pas des aller-retours réguliers vers et au départ de Corte.

On comprend bien que dans ce cas précis, ça ne peut pas être des navettes. Même si on peut se réjouir de la gratuité pour les détenteurs de la carte « étudiants, apprentis, lycéens », force est de constater que tous les villages ne sont pas desservis par le rail et que les horaires ne conviennent pas toujours.

En revanche, ce même territoire est maillé par les transports scolaires qui sont exclusivement réservés au ramassage des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire.

Peut-on imaginer que les étudiants puissent, soit en payant à l'entrée du car soit en bénéficiant d'une carte similaire à celle existant pour le train, emprunter ces lignes pour se rendre à la fac et inversement le soir pour rentrer dans le village dans lequel ils résident ?

Je prendrai l'exemple de l'étudiant qui a fait le choix de louer un logement sur Venaco. Est-il envisageable de prévoir qu'il puisse utiliser le bus scolaire qui part du Chalet pour rejoindre le lycée de Corte ? Est-ce compatible avec la billettique nouvellement installée ?

Il en va de même pour les apprentis habitant dans les villages pour rejoindre le CFA de Corte. Reste à voir si ce décloisonnement est possible et s'il y a une volonté de le mettre en œuvre.

Monsieur le Président, c'est une vraie question. Il ne faut pas que vivre dans les villages environnants de Corte soit un effort, surtout que ces lignes existent. La mutualisation tombe sous le sens. Plutôt que de multiplier les programmes immobiliers sur Corte, il vaut mieux assurer un accès aux transports en commun existants pour que les villages bénéficient de cet apport de population, de cette jeunesse qui est un vecteur non négligeable de revitalisation.

Je vous remercie.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/001

**REPONSE DE MADAME FLORA MATTEI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Transport des étudiants et apprentis dans le Centre Corse

Madame la Conseillère, vous nous avez fait part des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants et apprentis en matière de mobilité pour se rendre sur les campus universitaires de Corti où ils suivent leur cursus supérieur.

C'est un partage comme on fait, en tout cas sur le constat au quotidien et pour être très souvent sur Corte, je souscris complètement à votre demande. Précisément pour vous soulever le cas de nos jeunes adultes qui n'ont ni la possibilité de passer le permis ni avoir accès à un véhicule. Et vous souhaitez donc savoir s'il était envisageable de leur ouvrir l'accès à nos lignes scolaires.

Revenons déjà sur les solutions existantes et que nous avons à leur proposer pour soutenir nos étudiants et nos apprentis.

Premièrement donc, comme nos élèves du secondaire, tous nos étudiants bénéficient de la gratuité des transports avec une carte annuelle.

Ce sont des éléments qui sont en général des chevaux de bataille de la part de certains présidents de régions continentales. Ils en font des sujets de mandature. Nous, c'est vraiment quelque chose que l'on a tenu à pérenniser pour la gratuité des transports scolaires.

Le 2ème point, c'est que le territoire de la Communauté de communes du Centre Corse dispose de 3 gares ferroviaires, à Tattò, Vivariu et Venacu qui desservent le Centre Corse.

Selon les horaires en cours, ces étudiants peuvent utiliser le train permettant bien sûr d'arriver à Corti à 8 heures et ainsi, pour le retour, peuvent utiliser le train de 17h26.

Donc, cela permet quand même aussi d'avoir cette mobilité additionnelle avec le train. Et enfin, la Collectivité a conclu une convention financière avec les CFA du Pumontu en faveur des apprentis inscrits dans leurs établissements pour qu'ils puissent accéder à moindre coût à nos lignes de transport de voyageurs non urbains.

Venons-en donc à l'objet même de votre question sur la mutualisation entre les transports scolaires et les transports non intérieurs.

À l'approche d'une refonte des schémas de mobilité que nous sommes en train de diligenter à la Collectivité de Corse, il nous est apparu fondamental de peser les difficultés récurrentes sur les lignes de transport, le juste dimensionnement des bus en fonction, bien sûr des effectifs déclarés par les établissements scolaires, les inscriptions et les fournitures des cartes de transport scolaire, la notion de carte de confort quand on prend une carte, mais au final qu'on ne l'utilise pas, ce qui veut dire que ça mobilise des sièges qui ne sont plus disponibles pour d'autres inscriptions, et enfin le pourcentage de prise en charge de la part de la Collectivité ; à ce titre donc, cette solution de mixité pour allier les deux modes de transports, mais aussi pour mieux mailler les territoires ruraux, et desservir les zones montagneuses plus isolées, est loin d'être une idée à écarter. Nous y travaillons, nous y avons travaillé. Il y a juste des blocages, je dirais opérationnels et techniques, qui font qu'il faut que nous les surmontions, surtout dans la perspective de plus d'autonomie de la Corse, avec une agilité qu'il va falloir que nous démontrions sur la mobilité en Corse.

Rappelons d'ailleurs que cette idée n'est pas nouvelle, le dispositif de mutualisation des lignes scolaires avec les lignes de voyageurs répond également aux préconisations inscrites au PADDUC.

Il nous faut donc comprendre un certain nombre d'obstacles techniques, lesquels aujourd'hui ne nous permettent pas de rendre cette pratique opérationnelle.

Premièrement, les marchés qui ont été passés sont dédiés au transport scolaire et non aux transports mixtes.

Nous pourrions alors les faire évoluer en marché mixte, ce qui veut dire qu'il faudrait voir ça dans un second temps, nous ne pourrions pas appliquer ça directement sur les marchés qui sont lancés et en cours.

Deuxièmement, la Communauté de communes compte actuellement 12 lignes qui pourraient faire l'objet d'une étude de mutualisation. Cependant, les horaires, les tracés, la capacité des bus mis à disposition doivent figurer dans toutes les clauses des différents contrats qu'il faut annexer.

Cela veut dire qu'il faut connaître précisément les effectifs concernés. Donc, à part dégager des surcapacités et pouvoir générer des recettes sur les différents sièges qui sont laissés libres, ça va être très compliqué de voir ça dans un temps très court.

La loi oblige aussi les enfants à voyager en position assise avec un dispositif de sécurité, ce qui veut dire qu'on ne peut pas faire de sur complétude des bus.

Ces études de mutualisation nécessiteraient de connaître les besoins selon le parc de location étudiante disponible sur ce territoire, en lien d'ailleurs avec le plan de déplacement d'entreprise réalisé par l'université. Et enfin, vous le mentionnez dans votre question, la billettique, qui nous a permis de gagner en efficacité sur les différents kilomètres ; le kilométrage actuellement réalisé sur nos lignes est géré de façon séparée pour les scolaires et pour les voyageurs, donc les étudiants et apprentis sont dans la catégorie des voyageurs et non des scolaires.

Ce sera donc un suivi des montées pour les scolaires et une gestion d'une régie pour les voyageurs. Donc les deux parallèles font que ça va être compliqué, en tout cas à ce jour. Mais il n'est pas encore envisageable de nos jours de proposer ces réservations sur les lignes scolaires.

Les dispositifs, ils existent et ce ne sont pas des avenants simples qu'on va pouvoir faire sur les marchés actuels. Ces nouvelles dispositions nécessiteraient donc préalablement des évolutions tant techniques que réglementaires sur les plans de transport actuels, liés à une meilleure connaissance du besoin actualisé annuellement sur les étudiants et les scolaires. Par conséquent, dans la perspective de l'évolution institutionnelle de la Corse, il nous faudra proposer plus de créativité, et plus d'agilité.

La mutualisation a un sens dans tous les domaines, qu'ils soient matériels, humains, de coopération, etc. Il nous faudra forcément plus de créativité à ce niveau-là. Nous proposerons par conséquent des règlements spécifiques pour optimiser ces lignes de transport et améliorer ainsi les taux de remplissage des bus impliqués pour le ramassage mixte, avec une possibilité aux étudiants et apprentis d'emprunter ces lignes quand les bus présentent des petites sur-capacités, ce qui, de fait, pourra aussi générer des recettes.

Ce sont des enjeux auxquels nous souscrivons pleinement pour faire évoluer notre règlement de transport en même temps que ce besoin affirmé de plus d'autonomie décliné dans chacune de ces *pieve* de la Corse et de nos bassins de vie.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/006

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : ABANDON DES POURSUITES JUDICIAIRES A L'ENCONTRE DE LA JEUNESSE CORSE SUITE AUX EVENEMENTS POPULAIRES CONSECUTIFS A L'ASSASSINAT D'YVAN COLONNA EN MARS 2022

Le contexte politique de janvier 2024 n'est pas celui de 1981 ou 1988. L'histoire retiendra que la Corse de l'époque n'avait pas de véritable représentation nationaliste élue dans l'ensemble des collectivités jusqu'à l'avènement du premier statut particulier. Pour autant, le combat national Corse aspirait déjà à l'évolution institutionnelle et réclamait l'amnistie pour tous les militants nationalistes poursuivis, condamnés et emprisonnés. La suite est connue.

Ce rappel nous apparaît aujourd'hui essentiel, près de deux années après la disparition d'Yvan COLONNA, dont nous saluons une nouvelle fois le sacrifice et la mémoire.

En effet, mars 2022 restera parmi les moments les plus sombres de notre histoire contemporaine. Le drame survenu dans cette prison d'Arles aura provoqué un traumatisme généralisé dans notre pays et réveillé la conscience nationale.

Rappelons-nous les initiatives de la jeunesse remplissant les amphis de l'université et l'adhésion de tout un peuple à la demande de vérité et de justice. La suite, là encore, est connue.

Des nombreuses mobilisations populaires dans toute l'île durant plus d'un mois, des manifestations d'ampleur à Corti, Bastia et Ajaccio, et des rassemblements dans tous les villages de Corse.

L'élan populaire de tout un peuple a amené l'Etat à discuter rapidement et à repenser le rapport politique entre la Corse et Paris, à l'heure où la mouvance

nationaliste représente plus de 70% de cette assemblée créée en 1982 par le statut particulier.

Au-delà des événements du printemps 2022, la Corse reste toujours dans l'attente d'une véritable évolution politique de son statut. Au-delà des événements de mars 2022, bon nombre de jeunes corses, pour beaucoup issus des milieux étudiants, restent poursuivis et condamnés par la justice française.

Nous tenons à rappeler ici l'acharnement et la sévérité des réquisitoires et sanctions pénales prononcées, lesquelles sont pour notre groupe inadmissibles dans le contexte de discussion engagée.

L'Etat, comme par le passé, doit tenir compte de cette situation et y apporter une réponse politique claire. Dans tout processus, la question de l'amnistie et de l'arrêt des poursuites a constitué un préalable et une clause primordiale de l'accord, si accord il y a. Nous vous rappelons, par la présente, le caractère urgent.

Ce matin, il s'agit pour nous bien plus que de vous poser une question à laquelle nous pouvons avoir la même réponse, mais, en l'état, plutôt d'affirmer notre soutien total et notre solidarité envers la jeunesse Corse, et de réitérer les conditions élémentaires de tout dialogue, à quelque niveau que ce soit.

C'est pourquoi nous vous demandons, comme nous le demandons à tous les élus de la Corse, dans cet hémicycle et ailleurs, de réclamer de manière solennelle et officielle l'abandon total des poursuites pénales à l'encontre de l'ensemble des jeunes Corses poursuivis après les événements relatifs à l'assassinat d'Yvan COLONNA en mars 2022.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/006

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LA QUESTION
DEPOSEE PAR LE GROUPE AVANZEMU**

Objet : Abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de la jeunesse corse suite aux évènements populaires consécutifs à l'assassinat d'Yvan Colonna en mars 2022

Monsieur le Conseiller territorial,

Vous l'avez dit vous-même, il s'agit plus d'une réaffirmation que d'une question. Nous savons bien qu'une solution politique est indispensable et qu'elle est urgente à mettre en œuvre et qu'une solution politique inclut forcément la gestion politique de la dimension conflictuelle du conflit, dimension conflictuelle qui a pu prendre plusieurs formes.

Concernant votre demande d'une réaffirmation solennelle de nos objectifs en la matière, je dirais qu'il suffit d'abord de rappeler que ce point a été mis en avant, notamment lors de notre entretien avec Gérard Darmanin au lendemain de sa venue en Corse, et est exprimé notamment, même si c'est sous une forme indirecte, dans le document que j'avais signé avec lui qui rappelait nos demandes. Quand je dis « nos demandes », ce sont celles de tous les élus, syndicats et associations nationalistes qui avaient participé à la réunion du 16 mars et qui avaient évoqué, je cite, « la question de la libération des prisonniers » et c'est, je cite encore, « des suites civiles, pécuniaires et juridiques, des condamnations pénales intervenues » et dans le document que nous avons signé, il était fait référence à la « nécessité d'un cadre général apaisé et calme, privilégiant le dialogue entre les différentes parties concernées »,

et nous avons convenu avec Gérald Darmanin, dans le cadre de ce premier échange, au lendemain de l'agression mortelle d'Yvan Colonna qui n'était pas encore décédé à ce moment-là. Nous avons convenu avec Gérald Darmanin que les différentes questions que vous avez évoquées devaient être intégrées dans le processus qui s'ouvrait, notamment grâce à ce document que nous avons pris la responsabilité de signer l'un et l'autre.

Je rappelle également, et c'est important, que le 27 octobre 2022 nous avons voté une résolution solennelle de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse et nous l'avons voté, pas seulement les nationalistes, nous l'avons voté à 63 pour l'Assemblée de Corse et à 11 pour le Conseil exécutif. Je rappelle que le choix de faire des résolutions solennelles communes est également une façon de marquer l'engagement plein, entier, sans réserve de notre institution dans le domaine évoqué par la délibération.

Ces délibérations portaient adoption d'une résolution relative aux prisonniers politiques et mentionnent notamment, je cite : « l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse demandent que le processus de discussion engagé entre la Corse et l'État intègre la problématique des prisonniers dans toutes ses dimensions, retour à la liberté, condamnation pécuniaire, fidget, logique d'apaisement en direction des jeunes ».

Donc cette résolution solennelle répond parfaitement à la préoccupation d'aujourd'hui, et que nous partageons. Il n'est pas envisageable que des jeunes ou des moins jeunes ayant participé aux manifestations légitimes qui ont suivi l'agression mortelle d'Yvan Colonna puissent être condamnés, que ce soit au plan pénal ou au plan civil, et c'est encore plus inacceptable lorsqu'il s'agit de jeunes.

Et notamment au plan civil, parce qu'on ne peut pas faire peser sur eux, au début de leur vie d'adulte, une lourde hypothèque financière et patrimoniale. Donc oui, bien sûr, ce premier volet doit être intégré pleinement comme le demande la résolution dans le processus qui a vocation à déboucher sur une solution politique dans les prochaines semaines.

Mais il n'y a pas que ce volet, et je tiens à le dire, il y en a également aujourd'hui un 2^{ème}, c'est celui des questions relatives aux fihaz (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions terroristes) ou aux questions des amendes ou des dommages et intérêts en relation avec des condamnations pour des faits politiques. Cette question est essentielle. Je vous rappelle que nous l'avons soutenue de façon constante auprès du Ministre de l'Intérieur et qu'un accord de principe pour qu'elle soit abordée et traitée rapidement nous avait été donné. Il y a urgence à ce que des concrétisations interviennent. Je rappelle notamment que nous avons vu il y a deux jours, un militant nationaliste, ancien prisonnier politique, être à nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel au prétexte du non-respect d'aspects marginaux, il s'agit là d'une forme d'acharnement judiciaire qui n'a pas sa place dans le processus en cours.

Troisième et dernier point, il y a eu des interpellations il y a un peu plus de 48h; je crois que les uns et les autres, nous avons eu à nous exprimer sur le contexte politique global. J'ai dit, en ce qui me concerne, de façon très claire, que je considère que le seul chemin heureux qui puisse être proposé aujourd'hui à la Corse est celui d'une solution politique passant par un statut d'autonomie et d'un retour à une paix durable ce qui implique également bien évidemment la fin et la disparition définitive de la violence clandestine.

Ceci étant précisé, les interpellations qui ont eu lieu à Bastia notamment, aussi bien dans leur temporalité que dans leur forme, pose à l'évidence un énorme problème. Les Corses ont de la mémoire, les nationalistes ont de la mémoire, mais pas que les nationalistes, tous les Corses ont de la

mémoire. Nous savons très bien où peuvent nous conduire ces enchaînements et ces logiques, il faut impérativement les désactiver et les désamorcer.

Lorsque des policiers antiterroristes interviennent dans un appartement, qu'ils tapent à la porte, que le couple et les 2 enfants de 5 et 3 ans qui habitent à l'intérieur de l'appartement disent : « ne bougez pas, on s'habille, nous allons ouvrir », et que pour toute réponse, on fait sauter cette porte à l'explosif, au risque de blesser ou de tuer, alors que rien ne peut justifier le recours à ces méthodes, lorsqu'on entre pour perquisitionner et que l'on va dans la chambre des enfants et que l'on casse systématiquement les jouets, d'après ce qui a été exposé et non démenti, y compris devant les enfants âgés de 5 ans et 3 ans, on est bien au-delà de ce que commande et permet l'application du Code de procédure pénale.

Donc moi, ce que je dis, c'est que nous voulons la paix, et nous sommes engagés pour la construire. Nous réaffirmons avec force qu'il n'y a pas d'autre chemin que celui de la démocratie pour la Corse. Mais nous disons aussi qu'il appartient à toutes et à tous, et notamment aux responsables politiques à Paris, de créer les conditions pour qu'aucun dérapage n'intervienne et pour que la logique de dialogue indispensable puisse se poursuivre aux fins de construire ensemble la solution politique indispensable et souhaitée elle aussi, je le rappelle de façon unanime par cette Assemblée, notamment à travers le vote de résolution solennelle.

Donc voilà ce que je voulais répondre à la question des jeunes, sur la question du fihaz, sur la question des amendes et dommages et intérêts, et sur la question d'interpellations dans des conditions extrêmement critiquables, abusives, participant à des tensions auxquelles il faut, à mon avis, définitivement tourner le dos.

Je vous remercie.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/003

**Question orale déposée par Mme Serena BATTISTINI
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : OÙ EN EST LE PROJET DE GECT SUR LES ROTATIONS
MARITIMES ENTRE LA CORSE ET LA SARDAIGNE ?**

Mme la présidente de l'Office des Transports,

Les rotations maritimes entre la Corse et la Sardaigne ont connu, ces derniers jours, de nouvelles péripéties.

En effet, le mauvais temps, entre autres, a provoqué l'annulation des traversées entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura. Si les aléas climatiques peuvent, bien sûr, empêcher la fluidité du trafic, la colère des usagers n'en reste pas moins légitime car elle fait suite à de nombreux autres problèmes survenus ces derniers mois, notamment des incidents techniques sur les navires.

Dans le cas présent, durant plusieurs jours, de nombreux Corses sont restés bloqués en Sardaigne avec des frais d'hôtel et journaliers à leur charge.

S'abritant derrière le motif "météo", aucune mesure commerciale pour les passagers n'a été envisagée par la compagnie délégataire de la DSP sarde, la Moby Lines : ni par un arrêt exceptionnel d'un navire à Bastia ou Aiacciu sur les trajets quotidiens de la compagnie entre Olbia et Livourne et Porto Torres et Gênes, ni par une re protection sur une autre compagnie au départ de Sardaigne ou via l'Italie.

Des passagers ont pu, finalement, rentrer, à leurs frais, en Corse, par la Corsica Ferries qui effectuait un trajet Porto-Torres/Aiacciu, le 21 janvier. D'autres ont malheureusement et longuement attendu.

Cette nouvelle mésaventure témoigne, toutefois, d'une dégradation continue du service maritime corso-sarde.

Depuis le 1er janvier 2018, 106 traversées ont déjà été annulées entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura.

Cette situation impacte fortement les relations économiques et humaines entre les deux îles.

Au-delà de la DSP mise en place par la région Sardaigne, les événements récents doivent, encore une fois, nous interpeller, collectivement, quant à la nécessaire restructuration et adaptation des lignes et des moyens à mettre en synergie pour assurer un service pérenne.

En décembre 2021, nous avons interrogé l'Exécutif de Corse sur la création d'un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) entre la Corse et la Sardaigne.

En effet, depuis 2015, les différentes majorités territoriales nationalistes (Per a Corsica et Fà Populu Inseme) ont régulièrement annoncé la mise en place de ce GECT.

Chacun se rappelle des déclarations des anciens présidents de l'OTC, Jean-Felix ACQUAVIVA et Vannina BORROMEI, en 2017 et 2018 à ce sujet.

Vous-même, Mme MATTEI, en 2021 et 2022, vous nous annonciez une continuité territoriale corso-sarde pour 2023, concomitante à la DSP Corse-Marseille.

Or, à ce jour rien n'existe.

Pour Core In Fronte, il est nécessaire de respecter les engagements pris.

Mme la présidente de l'OTC, y a-t-il une réelle volonté politique de l'Exécutif de Corse de créer, avec la Sardaigne, cette continuité territoriale maritime entre nos deux îles ?

Si vous nous répondez encore une fois "oui", à quel état d'avancement sommes-nous sur ce projet de GECT, qui semble, de plus en plus, s'apparenter à un serpent de mer ?

Perchè a sapete bè cumu si dice da noi :

« A lingua di u mutù hè megliu chì quella di u buciardu ».

Vi ringraziau.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/011

Question orale déposée par M. Jean-Paul PANZANI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**OBJET : COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET LIAISONS MARITIMES
CORSE-SARDAIGNE**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

L'ouverture de la Corse aux îles méditerranéennes fait partie de nos objectifs fondamentaux. En témoigne le rapport présenté le mois dernier par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse "Pour une coopération transfrontalière durable et effective avec nos voisins" accueilli très favorablement par la Comité Européen des Régions.

Rappelons, dans un premier temps que depuis 2016, la ligne Bunifaziu-Santa Teresa di Gallura est opérée de manière transitoire par des opérateurs privés. Malheureusement, les traversées sont souvent perturbées par des retards fréquents, voire des annulations. Encore récemment, la traversée s'est effectuée avec 3 jours de retard, et a engendré des dommages importants pour les professionnels et les passagers.

Tous ces dysfonctionnements empêchent les professionnels de travailler sereinement et démontrent, une fois de plus, que le mode de transport actuel est obsolète.

Seule une réelle maîtrise publique des transports transfrontaliers est à même de sécuriser ces liaisons et de permettre le développement économique, social, et culturel de manière durable avec nos territoires voisins.

Notre Assemblée s'était déjà saisie du sujet par délibération du 20 décembre 2019, en recourant à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers pour la ligne Corse/Porto-Torres à compter du 1er juillet 2019 et pour une durée de 30 mois. Aucune offre n'ayant été déposée, le marché avait été déclaré infructueux.

En 2020, a été actée la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale en Méditerranée (GECT) entre la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne afin de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire.

Il était question dans ce cas précis d'assurer la gestion de la continuité territoriale maritime transfrontalière pour les passagers et les marchandises entre les deux îles de manière pérenne et sécurisée juridiquement et financièrement. Il prévoyait deux lignes à tarification encadrée, l'une pour les passagers entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura et l'autre pour le fret entre Prupia et Porto Torres.

Malheureusement, la création de ce GECT ne s'est pas concrétisée en raison du peu d'empressement de l'Etat à se saisir de ce sujet. En effet, ce dernier n'a pas répondu dans les délais amenant l'Etat italien a demandé une reprise des négociations, conformément à l'article 4 du règlement GECT. Négociations suspendues depuis...

Le 31 octobre dernier s'est tenu à Turin le premier comité de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie dans le cadre du traité dit de Quirinal en votre présence, celle de la Présidente de l'Assemblea di Corsica et de notre collègue député Jean-Felix ACQUAVIVA. Lors de cette réunion, a été approuvé le lancement d'un groupe de travail sur le développement des transports aériens et maritimes entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le Lazio.

Nous nous inscrivons pleinement dans cette perspective de travail et d'évolution qui favoriserait l'insertion de systèmes innovants et d'échanges durables profitant aussi bien aux entreprises insulaires qu'à nos deux peuples.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous faire état devant notre Assemblée des démarches engagées en ce sens ?

Par ailleurs, dans le cadre des discussions avec le Gouvernement, le transfert de la compétence de la coopération transfrontalière à la Collectivité de Corse est-il envisagé ?

Je vous remercie.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/003

2024/ 01/011

REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR :

MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE ET PAR

MONSIEUR JEAN-PAUL PANZANI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

**Objet : Où en est le projet de GECT sur les rotations maritimes entre la Corse et la Sardaigne /
Coopération transfrontalière et liaisons maritimes Corse-Sardaigne**

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Merci pour vos questions parce qu'elles permettent d'essayer de poser sereinement un débat que je vais prendre par le point d'entrée des liaisons entre la Corse et la et la Sardaigne.

D'abord pour rappeler qu'historiquement, pour des raisons politiques, la Corse et la Sardaigne se sont tournées le dos pendant des décennies contre l'évidence géographique, culturelle, linguistique, économique, et que tout notre système économique, et donc y compris notre système de transport, qui se construit pendant des décennies dans un sens de verticalité exclusif vers Paris et dans une logique de dépendance totale et que notre vision politique mise en œuvre dès 2015, y compris dans le

domaine des transports, mais pas seulement, a consisté à faire que la Corse se repense politiquement, économiquement, y compris en termes de transport, comme une île de Méditerranée ayant vocation naturelle à se connecter à l'ensemble de son environnement, le continent français bien sûr, mais également le continent italien, les îles de Méditerranée au premier rang desquelles la Sardaigne à 11 km, et enfin, même si c'est un peu plus lointain, un peu plus difficile, pourquoi pas vers la Catalogne, voire la rive sud et les pays du Maghreb, donc ça, c'est une vision politique nécessaire, indispensable, mais qu'il convient ensuite de décliner en intégrant l'ensemble des contraintes politiques, institutionnelles, et budgétaires.

Pour répondre à Serena Battestini : oui, j'ai bien en tête les efforts qui ont été faits, notamment avant Flora Mattei, notamment pour constituer un GECT, un groupement européen de continuité territoriale. Nous avons commencé à travailler sur le sujet dès décembre 2015. Nous l'avons formalisé en 2017, étant précisé qu'il y avait d'autres urgences à gérer, y compris dans le domaine des transports. Et je voudrais quand même dire à ceux qui s'impatiente, et je comprends votre impatience et nous sommes également impatients, que le GECT, s'il est porté à titre principal par la Collectivité de Corse et la Région autonome de Sardaigne, ne peut pas se passer d'une validation, d'une part, des États membres, d'autre part, de l'Union européenne. Donc je voudrais très brièvement, pour vous démontrer que nous avons été dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, tout à fait diligents et me semble-t-il irréprochables.

Vous rappelez qu'en février 2019, le 16 février exactement, la Giunta Regionale de la Région autonome de Sardaigne a approuvé des statuts et la convention du GECT, que nous avons co-construits. Le 25 avril 2019, il y a eu une délibération de l'Assemblée de Corse en des termes identiques, que nous avons transmise, dès la semaine suivante, auprès de la préfecture de Corse, qui a transmis à la DGCL (la direction générale des collectivités locales) laquelle doit délivrer un agrément dans le courant de l'année 2019. Des précisions complémentaires ont été demandées, le 22 août, réponse le 26 août. Le 27 août, accusé de réception. Nous avons relancé, en 2019, nous attendions le décret de l'État français. Le décret de l'État italien a été pris. Nous avons relancé en 2021 le ministère des Transports et la préfecture et le SGAC. Et puis finalement le décret est paru le 13 janvier 2020, mais hors délai pour 6 mois ! Donc, l'Union européenne, qui avait validé en son principe le GECT, a constaté la carence de l'État français et nous a invité à redéposer un dossier et nous sommes repartis en instruction, qui se poursuit actuellement.

Je pense donc que, premièrement, il faut constater que ce qui devait être fait par la Collectivité de Corse a été fait et bien fait.

Deuxièmement, il y a eu, malheureusement, une carence de l'État français alors que la Sardaigne et l'État italien avaient fait diligence.

Et troisièmement, lorsqu'on nous demande à quoi peut servir l'autonomie d'un point de vue concret, je dirais qu'on a un exemple me semble-t-il topique dans cette affaire. On a prévu dans notre délibération sur proposition du Conseil exécutif, du 5 juillet, que nous puissions négocier directement avec l'Union européenne sur les questions de coopération transfrontalière, si nous avons pu le faire, nous n'aurions pas eu besoin d'attendre un agrément qui, jusqu'à aujourd'hui ne nous a jamais été notifié.

Donc il convient de rappeler quand même d'abord que la ligne indispensable Bunifaziu/ Santa Teresa di Gallura est prise en charge par la Région autonome de Sardaigne,

C'est elle qui la gère et, sauf à leur demander d'améliorer leurs exigences vis-à-vis des délégataires, nous ne pouvons pas nous immiscer dans les horaires, ni dans le choix des bateaux, ni dans les décisions opérationnelles.

Deuxièmement, vous dire également et répondre notamment du côté de Propriano. Nous avons des amis communs qui sont exaspérés par la situation, que nous avons effectivement, par délibération en date du 20 décembre 2019, prévu une convention de délégation de service public entre la Corse et la Sardaigne, qu'aucun candidat ne s'est présenté ; nous avons dû constater à cet égard que, alors même que nous avons travaillé, le cahier des charges par rapport aux compagnies qui pouvaient éventuellement se positionner et leur permettre de le faire utilement, personne n'a souhaité le faire et donc nous avons dû constater la carence.

Sur la situation actuelle, c'est une chose de dire qu'on veut renforcer nos liaisons maritimes et aériennes avec la Sardaigne, c'est une évidence. Mais nous devons faire avec l'ensemble des contraintes qui sont les nôtres. Nous travaillons depuis plusieurs mois, voire plusieurs années avec Air Corsica. Pour qu'Air Corsica, se positionne pour répondre à tout ou partie des besoins de la Sardaigne en matière de transport aérien.

Dans le domaine maritime, nous avons, je vous le rappelle, défendu avec obstination le port de Prupia, dont la Commission européenne voulait démontrer qu'il était substituable avec celui d'Aiacciu et voulait le faire disparaître du périmètre de service public dans le cadre de la DSP française, nous avons conservé le port de Prupia. Il y a aujourd'hui le port de Bunifaziu. Il y a le port de Portivechju, le maire est présent.

Ces 3 ports à des degrés différents ont vocation à desservir la Sardaigne. Donc nous continuons d'avancer sur le GECT. Nous devons aussi, et je l'ai fait, solliciter notamment nos délégataires actuels, celui qui dessert Portivechju, et celui qui dessert Prupia pour qu'ils puissent optimiser sa flotte et éventuellement renforcer l'offre de transports avec la Sardaigne. Donc ces discussions sont en cours et je pense que, dans les semaines à venir, il y aura des bateaux de ces 2 compagnies qui iront également vers la Sardaigne.

Il y a d'autres compagnies qui ne sont pas délégataires, qui ont vocation à se positionner. On travaille sur le GECT, mais je veux aussi et pour terminer, souligner deux points.

Premièrement, s'il on va au bout du GECT et que l'on arrive à mettre en place une DSP, il faudra la financer, je vous rappelle que l'enveloppe de continuité territoriale est aujourd'hui structurellement insuffisante pour près de 50M d'euros pour couvrir les besoins de service public avec la France continentale.

Deuxièmement, je vous rappelle que la dotation de continuité territoriale ne peut, aux termes de la loi, que financer des lignes entre la Corse et le continent français. Ce qui veut dire que, si nous devons financer une DSP avec la Sardaigne, se posera la question des crédits ; on demande aujourd'hui au Conseil exécutif et on le voit, y compris à travers les questions orales et les motions, tous les acteurs, dans tous les domaines, demandent les renforcements des aides, et c'est normal : les associations, les associations sportives, les agriculteurs, le BTP, la commande publique, tout le monde demande en permanence toujours plus. Et la Collectivité de Corse voit ses recettes s'effondrer parce qu'elle est très dépendante et des droits de mutation et des droits de consommation des tabacs et que donc, si à un moment donné nous ne réfléchissons pas, y compris dans le cas du processus d'autonomie, sur le pacte budgétaire, économique, fiscal global, nous allons nous trouver face à un plafond de verre.

Dernier élément, je réponds aux 2 conseillers territoriaux qui m'ont questionné, la DSP, par exemple, avec la Sardaigne, elle a une partie passager et une partie fret. Nous avons fait une étude sur la structure actuelle des rapports économiques. La structure des rapports économiques entre la Corse et la Sardaigne, la réalité de ces rapports c'est quoi ? C'est qu'aujourd'hui la Corse n'exporte rien et n'est pas en mesure d'exporter vers la Sardaigne, et que la quasi-totalité de ce que la Sardaigne importe en Corse vient alimenter le secteur du logement et de la construction avec des aires de référence très précises autour de Portivechju, autour de Prupjà et autour d'Aiacciu et que si on met en place une DSP dans les conditions actuelles, sans concertation avec les professionnels de ce secteur, et les emplois qu'ils génèrent, sans avoir construit l'écosystème qui va avec, et sans avoir réfléchi en intégrant les entreprises corses, vous allez avoir les entreprises corses qui vont bloquer le port en disant : « on vient nous faire concurrence avec des TVA moins élevées, avec des coûts extrêmement bas par rapport aux nôtres ». Donc il faut y réfléchir aussi. Nous avons commencé à y réfléchir, mais ça mérite un vrai débat de fond qui montre bien qu'on fait le constat d'une situation qui est insatisfaisante. Mais lorsqu'on veut faire évoluer de façon rationnelle et opérationnelle un système, il y a des obstacles juridiques et institutionnels. Il y a des constructions économiques globales à mettre en œuvre.

Et la vision, je crois qu'elle est claire maintenant, elle est à partager avec l'Assemblée, avec le maire de Portivechju, avec le maire de Prupjà et avec le maire d'Aiacciu, les 3 ports principaux assurant des liaisons avec la Sardaigne. Mais voilà, à mon avis, comment il faut essayer d'identifier le chemin en mettant tout le monde dans la boucle.

Je vous remercie.



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/008

**Question orale déposée par Mme Julia TIBERI
Au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : ECONOMIE BLEUE

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La Corse, avec ses 1 000 kilomètres de côtes exceptionnelles, possède un potentiel maritime considérable. Face à cette opportunité, la promotion de l'économie bleue, incluant le nautisme, le tourisme maritime, la pêche, et l'aquaculture, semble être une stratégie clé pour stimuler la croissance régionale de manière durable.

Selon les données générales, le secteur de la pêche a vocation à se développer et l'aquaculture montre un potentiel de croissance, contribuant à la diversification des activités maritimes.

Dans ce contexte, quelles initiatives spécifiques l'Exécutif de Corse prévoit-il de mettre en place pour soutenir et développer ces secteurs, notamment le nautisme et le tourisme maritime ?

Envisagez-vous des investissements significatifs dans les infrastructures portuaires, telles que l'amélioration des installations pour accueillir des navires de plaisance et favoriser le développement de services touristiques maritimes ?

Par ailleurs, la transition vers les énergies marines renouvelables est un enjeu mondial et il est crucial de prendre en considération son potentiel au sein du développement économique de la Corse. La région méditerranéenne offre des opportunités significatives pour les énergies marines, et il serait intéressant de comprendre comment ces possibilités énergétiques marines renouvelables peuvent s'inscrire dans la stratégie globale de la région en matière de durabilité.

Enfin, puisqu'il est crucial de garantir cette durabilité, notamment en conciliant le développement de l'économie bleue avec la préservation de l'écosystème marin corse, adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement et mettant en œuvre des mesures de conservation pour protéger la biodiversité marine, nous serions intéressés de connaître les plans concrets de l'Exécutif pour assurer un équilibre entre le progrès économique, les opportunités énergétiques marines renouvelables et la protection de notre précieux patrimoine naturel.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/008

**REPONSE DE MONSIEUR ALEX VINCIGUERRA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
JULIA TIBERI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Economie bleue

Madame la Conseillère, merci pour cette question très importante.

Je pense en effet qu'on ne parle pas suffisamment d'économie bleue et vous nous donnez l'occasion de préciser l'importance de notre action.

Alors, vous le disiez, notre pays bénéficie de 1000 km de côtes, un littoral exceptionnel, préservé, mais aussi convoité et quelquefois abîmé. Dans ce contexte environnemental, notre politique de l'économie bleue, est depuis longtemps établie, depuis au moins l'adoption du PADDUC qui a intégré 3 documents essentiels, le schéma de mise en valeur de la mer, le schéma d'orientation pour le développement touristique et puis le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, qui sont donc des schémas servant de support à notre action.

Mais plutôt que de revenir à la description de ces schémas et de ses politiques, je voudrais insister sur l'action, c'est pour ça que je vous remercie encore pour votre question, parce qu'elle permet de souligner la cohérence au-delà des schémas, la cohérence de l'action entre l'AUE, l'OEC, l'ATC, qui sont impliqués de façon très opérationnelle dans cette politique.

Quelques exemples :

D'abord, les ports propres, pour lesquels l'OEC entreprend une démarche environnementale spécifique aux ports de plaisance qui est unique en Europe.

2ème exemple très important, c'est la mise en œuvre du FEAMPA, vous savez ces fonds à destination de nos pêcheurs et aquaculteurs, géré par l'OEC, nous avons obtenu 1.5M d'euros supplémentaires dans la prochaine programmation et nous aurons presque 8M d'euros à destination des pêcheurs et aquaculteurs.

Je ne vous parlerai pas des soutiens d'urgence portés à l'ensemble des opérateurs côtiers lors des tempêtes Ciaran ou Domingos.

Vous connaissez l'intervention très active de l'Agence du tourisme pour la promotion des ports de pêche et pour la plongée sous-marine, qui sont des domaines essentiels pour l'activité économique. Je pourrais continuer à lister de très nombreuses actions cofinancées par la Collectivité de Corse auprès de nos partenaires tels que le parc naturel régional, les parcs marins, le conservatoire du littoral, mais aussi celles, très structurantes, menées en direct par la Collectivité de Corse, notamment lorsque nous rénovons tous les ports de pêche du Cismonte.

Alors, un petit focus sur l'angle économique du nautisme ; le nautisme, c'est un chiffre d'affaires d'un peu moins de 100M d'euros, c'est 720 entreprises, c'est 1200 emplois. C'est 3 grands segments, le secteur des loisirs et le secteur du commerce, et à un degré moindre le secteur des ports de pêche qui ne représente que 5% des revenus du nautisme.

Notre objectif dans ce secteur du nautisme, c'est vraiment de développer la compétitivité de ces entreprises et je vous proposerai dans quelques semaines un appel à projets permettant de doper l'action de la Collectivité de Corse envers les entreprises du nautisme. Notre ambition, c'est à moyen terme la création d'un pôle d'excellence sur le nautisme et l'économie bleue. Et nous y travaillons avec l'ensemble des pôles d'excellence faisant partie de notre politique d'innovation validée dernièrement par l'Assemblée.

Enfin, concernant le volet énergie de votre question donc relative aux énergies thermiques marines : la PPE révisée et que vous avez validée en 2023, porte les opportunités de la valorisation de l'énergie thermique des mers, la thalassothermie, qui à ce stade en Corse, n'est pas encore industrielle, mais elle a dépassé le stade expérimental puisque, plusieurs installations voient le jour à Portivechju, Prùpia, Bunifaziu, des études sont menées à Bastia et à Aiacciu. Et la PPE fixe à horizon 2030, 30 installations de maréethermies pour une production de 18 gigawatts sur l'île.

Enfin, parallèlement à la thalassothermie, est menée une étude sur l'éolien flottant, toujours dans le cadre de cette PPE.

Donc vous constatez que l'environnement, l'économie, le tourisme, l'énergie se marient dans une politique de la mer qui reprend et reprendra notre philosophie du développement, du respect de l'environnement, de la réduction des dépendances ainsi qu'une meilleure répartition des valeurs et d'ouverture sur le monde.

Je vous remercie !



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 1^{mu} È 2 DI FERRAGHJU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 FÉVRIER 2024

N° 2024/O1/005

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : LA SITUATION DU FUTSAL : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE
POUR L'ACA FUTSAL**

Signora Cunsiglieri esecutiva in carica di u sport è di a giuventù,

Cuniscimi u vostru impegnu pà u sport è u travagliu fattu pà metta in piazza una pulitica di u sport d'impurtanza. Comu eti dettu pà "*Scrive u sport in core à u prugettu di sucetà, fendu di a pulitica spurtiva un motore di dinamisimu, d'educazione, di sviluppu ecunomicu è di emancipazione pè a Corsica è i Corsi*". Quì, tuttu hè dettu.

S'e ripigliu i vostri paroddi oghji hè pà parlà di un esempiu di a capacità di i Corsi à fà splenda a nostra Corsica à traversu u so travagliu è a so vulintà.

St'esempiu hè a squadra "ACA Futsal", creata 18 anni fà, da ghjovani impignati ind'a vita di a so cità è di a so tarra.

Ce club, depuis, a été absorbé par l'association "ACA Football", dans le but de développer le football diversifié, au moment où la Fédération Française de Football avait lancé un plan de développement dans ce cadre.

Il s'agissait donc, à ce moment-là, d'une plus-value pour les deux entités.

Ces jeunes dirigeants passionnés et investis ont développé cette association sportive, au point de faire accéder l'équipe à l'échelon national français, il y a trois ans, pour évoluer aujourd'hui en D1 !

Un enthousiasme autour d'eux s'est créé, ils ont réussi à réunir une jeunesse importante, à partager et proposer un spectacle plaisant de haut niveau.

Aujourd'hui, leur numéro d'affiliation correspond à celui de "l'ACA Football", mais leur autonomie à tous les niveaux est totale.

Surtout, il s'agit d'un sport à part entière, qui commence à gagner une forte légitimité en Corse.

Premier sport UNSS dans l'Education nationale française, le potentiel de cette discipline est réel et cette association participe au rayonnement sportif, social et humain de la ville, de la région ajaccienne et de la Corse.

Actuellement, pour des raisons réglementaires, ils rencontrent de grandes difficultés alors qu'ils se battent pour créer des moments de partage, susciter des vocations et donner la possibilité à de jeunes corses de vivre l'expérience du haut niveau tout en restant sur leur terre.

En plus d'un staff et de dirigeants locaux, ce club a permis à une douzaine de corses de participer à une compétition au plus haut niveau national français.

A de nombreuses reprises vos services du sport de la collectivité ont été sollicités, mais toute aide leur a été refusée.

La raison avancée : ils n'ont pas de numéro d'affiliation propre.

Ce motif sonne comme une excuse, une manière de ne pas prendre en compte leur demande légitime, comme tout autre club corse.

Mais surtout, il est difficile de ne pas considérer que le Futsal est actuellement, le seul sport collectif au plus haut niveau en Corse.

Leur demande n'est pas de bénéficier d'une aide disproportionnée, car leur engagement au service du sport insulaire doit rester cohérent et ils bénéficient d'un soutien de nombreux sponsoring privés qui accompagnent leur développement.

Mais, aujourd'hui, les dépenses sont celles du haut niveau, sans droits télé, avec si peu d'aides publiques, le défi est insurmontable.

La Ville d'Aiacciu, seul soutien public, a pu le faire, en versant cette aide individualisée à l'entité "ACA Football" qui la reverse au Futsal, preuve que cela est possible.

Signora Cunsigliera,

Êtes-vous prête à considérer le Futsal comme un sport à part entière, à les recevoir et leur accorder une aide exceptionnelle, en attendant que leurs démarches soient prises en compte par les instances du sport, pour obtenir leur numéro d'affiliation, sans être rétrogradés ?

Ils sont sollicités constamment par de jeunes ajacciens pour développer la formation, pour créer une dynamique sportive et sociale autour de cette discipline.

Êtes-vous prête, comme pour les autres associations, à leur proposer, je vous cite, de *"remplir des missions d'intérêt général en contrepartie des aides, à participer à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale"*, comme cela est prévu dans notre règlement des aides, qui parle même *"d'aides sur mesure"* dans certains cas ?

Car sans ce soutien de la part de nos propres institutions, il n'y a pas d'avenir dans le sport de haut niveau. Cela apparaîtrait, pour notre Collectivité, comme un manque de lisibilité politique, sociale et culturelle, ainsi que de cohérence sportive.

A ringrazià vi.

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/005

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE
VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Situation du Futsal : demande d'aide exceptionnelle pour l'ACA futsal

Signora Cunsigliera,

Vi ringraziau per a vostra dumanda.
A capiscu ò diceraghju vi capiscu.

Quandu l'attori spurtivi vi chjamanu è vi spieganu a so situazione à a so manera, mi pare assai difficile d'ùn intervene davanti à ss'assemblea.

Vous avez parlé de « jeunes passionnés et investis ». C'est vrai. C'est vrai pour l'ACA Futsal, ça l'est tout autant pour tous les acteurs sportifs de Corse, jeunes ou moins jeunes.

S'engager pour encadrer des enfants, des adolescents, leur apprendre les règles du jeu, passer ses heures de repos, de temps libre, sur et au bord des terrains, tout cela demande une vraie abnégation. Concernant le futsal, vous avez raison, son potentiel semble effectivement réel, mais fait partie de ces disciplines relativement nouvelles qui doivent lutter pour exister face aux disciplines plus anciennes, et c'est d'autant plus compliqué en période de contrainte budgétaire.

En 2023, nous avons soutenu 3 clubs spécialisés dans le futsal pour un montant total de 40 800 € (AS Futsal Jardins de l'Empereur 1 000 ; USJ Furiani 2 800 et Bastia Agglo Futsal 37 000). Cette discipline a été également indirectement soutenue (car à la discrétion des clubs concernés) via des clubs de football ayant créé une section futsal (SVARR ; JS Bonifacienne ; FC Borgu...).

Pour votre parfaite information, l'accompagnement de la discipline football en 2023 est d'1.961.400 euros pour 35 clubs.

Tous ces clubs rencontrent des difficultés budgétaires. Tous ces clubs ont des frais très importants avec des déplacements nombreux. Beaucoup sont tentés de recruter des joueurs parfois loin, pour avoir de meilleurs résultats. Ce sont des sujets que j'aborde avec leurs dirigeants. Ils savent ce que j'en pense. Ils savent que nous sommes là pour les accompagner mais que la politique sportive de la Collectivité de Corse n'est pas de financer des équipes qui recrutent ailleurs. Vulemu chì i nostri ghjovani sianu furmati per raghjunchje isse squadre ; chì a nostra pulitica à prò di a furmazione di i spurtivi parmetti d'arricchì e squadre.

L'ACA futsal est « autonome à tous les niveaux » dites-vous. Dans les faits c'est bien plus complexe. Le futsal représente une section de l'ACA.

L'ACA est une grande équipe du sport corse. C'est d'ailleurs parce qu'elle enseigne le foot à de nombreux enfants, qu'elle a une politique de formation, qu'elle est présente dans plusieurs divisions, que nous l'aidons beaucoup.

Je ne peux donc pas vous laisser dire que des demandes de l'ACA ont été refusées avec, je vous cite, « un motif qui sonne comme une excuse ».

Les faits sont ce qu'ils sont (et ils sont parfois têtus). Cette section futsal fait partie intégrante de l'ACA. La cuisine interne, la ventilation interne, budgétaire du club, ne regarde que ses dirigeants. Nous ne pouvons pas faire d'ingérence à ce niveau-là.

Dans votre question, vous saluez l'aide accordée par la Mairie d'Aiacciu. Il me semble qu'un article de presse paru début d'été 2023 avait évoqué un montant de 10.000 euros destiné à la section futsal de l'ACA. Soit. Mais vous conviendrez de deux points :

- Premièrement, la Collectivité n'a pas à rougir des montants affectés à l'ACA. Sur les 5 dernières années, cela représente 1.930.960,35 euros. Et cela pour accompagner le club dans son développement, dans son encadrement, dans sa formation mais également en notre qualité de premier partenaire institutionnel.

- Deuxièmement, vous reconnaissez vous-même une chose essentielle pour l'appréciation de la situation de l'ACA futsal. Vous dites que la Mairie a accordé une aide à l'ACA et que c'est le club qui a dédié ce montant à la section futsal. Vous voyez bien que même la Mairie n'a pas pu aider la section comme vous me le demandez, parce que cela n'est pas possible en l'état de la situation statutaire qui lie la section au club.

Madame la Conseillère, vous m'invitez à être cohérente.

Ce n'est pas la peine, je le suis.

Je suis fidèlement ce que prévoit le règlement des aides que l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité.

Je suis cohérente afin que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les clubs.

Je suis cohérente quand j'accorde une subvention à un club, en l'espèce l'ACA, et que le montant lui permet à mon sens de subvenir aux besoins de toutes les disciplines qu'il développe. Je rappelle, si cela est nécessaire, que les instructions se font à l'appui de certains documents comme les budgets des clubs. Sò dunque e squadre chì decidenu, da per elle, di e so orientazione budgetarie è strategiche.

A votre demande de recevoir les représentants de cette section, je confirme devant votre Assemblée que je me tiens à leur disposition. Je suis à leur écoute comme je l'ai été notamment en juillet dernier quand j'ai échangé avec un des dirigeants de futsal, alors que j'étais en train de déjeuner un jour de session. Il m'avait parlé du travail réalisé pour trouver des sponsors. J'avais salué cette initiative. Il m'avait aussi parlé finances.

A ce titre, je lui avais d'ailleurs conseillé de me transmettre une demande en bonne et due forme, demande que je n'aie jamais reçue.

J'ai en revanche reçu la demande du groupement ACA pour la saison 2023/2024. Des échanges téléphoniques entre les instances dirigeantes du club et mes services ont déjà eu lieu, et doivent se concrétiser par un temps présentiel.

Les acteurs du sport vous le diront, je suis joignable, accessible.

Vous me demandez de considérer le futsal comme un sport à part entière.

Je vous répondrai que le futsal est une discipline et que le football est un sport. Le futsal dépend d'une fédération, celle du football.

Toutefois, je considère le futsal comme une nouvelle voie prometteuse pour nos joueurs insulaires. Sachez par ailleurs que la formation dans le football, soutenue fortement par la Collectivité de Corse, permet par la suite de donner au futsal corse des joueurs de talent.

C'est un point à avoir en tête. Il y a certes les aides directes mais il y a aussi toutes les autres, indirectes, celle qui portent leurs fruits sur le moyen terme. Et pour lesquelles nous sommes un acteur majeur. Enfin, Madame la Conseillère, j'entends votre demande d'aide exceptionnelle.

Mais sachez qu'un Conseiller exécutif responsable, cohérent et juste, se doit de ne pas céder à l'exceptionnel, mais doit garantir à tous le même traitement.

Ma politique vise la justesse et l'équité. Je ne fais pas que des heureux, mais jamais personne n'a dit que j'étais injuste.

Ma politique est raisonnée, pour accompagner la pratique pour tous : qu'elle soit de loisir, d'excellence ou de haut niveau !

A ringraziarvi.



**1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
U 1^{MU} È U 2 DI FERRAGHJU DI U 2024**

*1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
1^{ER} ET 2 FEVRIER 2024*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS RETENUES POUR EXAMEN PRIORITAIRE

- **Motion N° 2024/O1/002** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Soutien aux employés du groupe Casino en Corse.
- **Motion N° 2024/O1/003** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Changement du cadre règlementaire du diplôme national du brevet et recul de l'utilisation des langues dites « régionales ».

MOTION INSTRUITE PAR LES COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E3/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA foot.

MOTIONS RENVOYEEES EN COMMISSION(S)

- **Motion N° 2024/O1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation.
- **Motion N° 2024/O1/004** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Demande d'inscription de la Corse sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
1^{ER} ET 2 FEVRIER 2024

N^U 2024/O1/002

MUZIONE CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DEPOSEE PAR : Mme Serena BATTESTINI AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : SOUTIEN AUX EMPLOYES DE CASINO EN CORSE

CONSIDERANT la situation économique difficile du groupe Casino en France et la possibilité d'une liquidation judiciaire,

CONSIDERANT la prolongation jusqu'au 25 février 2024, par le Tribunal de commerce de Paris, de la procédure de sauvegarde accélérée lancée en octobre 2023 en raison de la dette exceptionnelle du groupe Casino,

CONSIDERANT la volonté de Casino de vendre le groupe dans son intégralité,

CONSIDERANT qu'en Corse, 1200 personnes sont employées dans les 4 Hypermarchés, les 9 Supermarchés, les 2 Drives et les 3 Cash pour un chiffre d'affaires de 350 millions d'Euro,

CONSIDERANT que le Groupe Codim 2 qui gère les établissements en Corse est détenu, aujourd'hui, à 100% par la maison mère,

CONSIDERANT la situation particulière du Géant Casino Aiacciu-Mezzavia et de ses 178 salariés, qui achète pour plus de 2 millions d'Euros par an de marchandises à des producteurs locaux, et qui est en grande difficulté économique par rapport à la zone de chalandise de Baleone,

CONSIDERANT les discussions actuelles du groupe Casino, avec les groupes Auchan et Carrefour, pour la reprise d'activité des magasins mais aussi, en Corse, du groupe Codim 2,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien total aux 1200 employés de Casino en Corse.

AFFIRME en cas de reprise des magasins Casino de Corse son attachement aux acquis des salariés, obtenus par 30 années de combat social par les syndicats.

SOUHAITE que cette situation de reprise n'ait aucune conséquence sur les prix de l'alimentaire en Corse, déjà plus élevés de 14% par rapport à la moyenne française.

SOUHAITE un moratoire sur l'implantation de toutes nouvelles surfaces commerciales, par rapport à la situation difficile actuelle et au modèle économique et de société que nous souhaitons pour la Corse de demain.

DEMANDE au Président de l'exécutif de saisir l'Autorité de la Concurrence pour éviter toute éventuelle situation monopolistique en Corse.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
1^{ER} ET 2 FEVRIER 2024

N^U 2024/O1/003

MUZIONE

CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : CHANGEMENT DU CADRE REGLEMENTAIRE DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET ET REcul DE L'UTILISATION DES LANGUES DITES « REGIONALES »

VU la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 portant modernisation des institutions de la V^{ème} République, l'article 75-1 dispose que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* »,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a réaffirmé en son article 40 modifiant l'article L. 312-10 du Code de l'éducation que « *les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage* » et que « *cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité* »,

VU la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues dites « régionales » et à leur promotion confortant l'enseignement des langues dites « régionales » tout au long du parcours scolaire de l'élève, dans le premier et le second degré,

VU la circulaire n° 2017-072 du 12 avril 2017 sur l'enseignement des langues dites « régionales », qui stipule que « par souci de cohérence pédagogique, les consignes des exercices concernés sont traduites en langue régionale »,

CONSIDERANT le discours du Président de la République le 28 septembre 2023 devant l'Assemblée de Corse déclarant « *que la langue corse puisse être mieux enseignée et placée au cœur de la vie de chaque Corse* », et évoquant la création d'un « *service public de l'enseignement en faveur du bilinguisme* »,

CONSIDERANT la déclaration du Président de la République, le 30 octobre 2023 lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts stipulant que « *Toutes les langues sont égales du point de vue de la dignité, c'est pourquoi je veux que nos langues régionales soient encore mieux enseignées* »,

CONSIDERANT que depuis 2003, date de la première composition en langue corse, les sujets du brevet sont traduits en langue corse par le Rectorat,

CONSIDERANT qu'à ce jour, n'importe quel élève de 3^{ème} suivant un enseignement bilingue en langue dite « régionale » peut présenter l'épreuve d'histoire-géographie dans ladite langue et que dans certains collèges, les élèves peuvent présenter l'épreuve de mathématiques également en langue dite « régionale »,

CONSIDERANT que dans le cadre en vigueur jusqu'à l'an dernier, les consignes ont été traduites en langue dite « régionale »,

CONSIDERANT le courrier de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire en date du 20 novembre 2023 adressé aux recteurs, vice-recteurs, directeurs académiques et chefs d'établissements, rappelant le « Cadre réglementaire pour l'utilisation des langues régionales dans le cadre du Diplôme national du brevet », notifiant que « *quelle que soit la langue de composition, les sujets et les documents d'accompagnement, des sujets ne sont pas traduits en langue régionale et demeurent en français* »,

CONSIDERANT que par ce courrier, la direction générale de l'enseignement scolaire donne la consigne inverse des années précédentes et rentre en contradiction avec les textes officiels les plus récents,

CONSIDERANT le courrier du collectif « POUR QUE VIVENT NOS LANGUES » adressé Monsieur le Premier ministre Gabriel ATTAL, en date du 18 janvier 2024, ayant pour objet « le choc des savoirs et les langues régionales »,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME sa volonté de donner aux langues et cultures dites « régionales » leur juste place.

DENONCE cette nouvelle atteinte aux langues dites « régionales », et à la langue corse en particulier, qui constitue un recul manifeste quant à leur enseignement.

EXIGE le maintien des sujets du Diplôme national du brevet en langues dites « régionales ».

SOUTIENT toutes les initiatives prises par les divers collectifs et associations des langues concernées en ce sens, et notamment celle prévue par des jeunes collégiens et lycéens bretons, basques et corses qui se rassembleront à Paris le 7 février devant l'Assemblée Nationale.

N° 2023/E3/014

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CTC et aux départements,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

PROPOSE que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

* * *

REVOYEE à la session de décembre 2023

* * *

**AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE,
DE LA COHESION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIETAUX**

* * *

**AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA
FISCALITE**

* * *